

RAPPORT SUR LE SERVICE PUBLIC DE
PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES

EXERCICE 2017

Sommaire

PREAMBULE	4
PARTIE 1 > LES INDICATEURS TECHNIQUES	6
CHAPITRE 1 / LE TERRITOIRE DESSERVI	6
1.1 <i>Territoire desservi</i>	6
1.1.1 Présentation du périmètre.....	6
1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement.....	9
1.1.3 Description des limites territoriales de la compétence.	11
1.1.4 Déchets pris en charges par le service	12
1.2 <i>Compétences</i>	13
1.2.1 Répartition des compétences	13
CHAPITRE 2 / LA PREVENTION DES DECHETS	15
2.1 <i>Indice de réduction des déchets par rapport à 2010</i>	15
2.2 <i>Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés</i>	16
CHAPITRE 3 / LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION	18
3.1 <i>Précollecte</i>	18
3.2 <i>Population desservie et taux de variation annuel</i>	20
3.3 <i>Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire</i>	21
3.4 <i>Organisation de la collecte en porte-à-porte</i>	21
3.4.1 Spécification de la collecte.....	21
3.4.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers.	22
3.5 <i>Fréquence de la collecte</i>	23
3.6 <i>Focus sur les déchèteries</i>	25
3.6.1 Jours et heures d'ouverture.....	26
3.6.2 Fréquentation des déchetteries.....	27
3.7 <i>Évolution de l'organisation de la collecte</i>	28
CHAPITRE 4 / LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN.....	29
4.1 <i>Evolution des tonnages</i>	29
4.2 <i>Performance de collecte</i>	30
CHAPITRE 5 / LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION	31
5.1 <i>Localisation des unités de traitement existantes</i>	31
5.2 <i>Nature des traitements (dont valorisation)</i>	33
CHAPITRE 6 / LE TRAITEMENT DES DECHETS : BILAN	36
6.1 <i>Capacité et tonnages traités</i>	36
6.1.1 Taux global de valorisation	36
6.1.2 Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage	38
6.1.3 Capacité des principales installations de traitement sur le Grand Reims	39
6.1.4 Tonnages traités sur les principaux centres de traitement.....	40
6.2 <i>Refus de tri et performance</i>	41
6.2.1 Définition et enjeux des refus de tri	41
6.2.2 Performance énergétique des installations	41
6.3 <i>Résidus du traitement</i>	41

CHAPITRE 7 / IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE	42
7.1 Exemples d'indicateurs	42
CHAPITRE 8 / L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DECHETS	42
8.1 Description de l'emploi dans le secteur des déchets sur le territoire.....	42
CHAPITRE 9 / LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE	43
9.1 Description des moyens d'information et de concertation.....	43
9.2 Suivi des réclamations et évolutions.....	45
PARTIE 2 > LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	46
CHAPITRE 10 / MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	46
10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets	46
10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises.....	48
CHAPITRE 11 / BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT	49
11.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service .	50
11.2 Le coût aidé du service public.....	51
11.3 Le financement du service public.....	51
CHAPITRE 12 / STRUCTURE DU COUT.....	52
12.1 La nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus)	52
12.2 La nature des produits (ou montant global et détaillé des recettes).....	53
12.3 La répartition des charges, des produits et du financement	54
CHAPITRE 13 / COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS.....	57
13.1 La part relative des flux dans le coût du service public (ou coût aidé pour chaque flux de déchets)....	57
13.2 La couverture des charges par les produits par flux	58
13.3 Le coût des différents flux ramenés à la tonne.....	60
13.4 La répartition des charges par flux et par étape technique.....	61
CHAPITRE 14 / EVOLUTION DES COUTS	63
LES ANNEXES.....	64

PREAMBULE

L'année 2017 a été une année charnière avec la création du Grand Reims. Cette évolution s'est concrétisée pour la gestion des déchets par la fusion de trois entités.

La compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » est maintenant organisée autour de 3 pôles territoriaux reprenant les territoires de deux syndicats de collecte SYCODEC et SYCOMORE, et de Reims Métropole au sein d'une même direction :

- Pôle déchet Est (ex-SYCODEC) pour 43 875 habitants et 56 communes,
- Pôle déchet Centre (ex-RM) pour 219 895 habitants et 16 communes,
- Pôle déchet Ouest (ex-SYCOMORE) pour 29 230 habitants et 71 communes.

Cette organisation territorialisée a été mise en place pour assurer une transition et une continuité de service auprès de l'habitant au 1^{er} janvier 2017 en maintenant notamment les fonctionnements déjà en place. La direction des déchets est maintenant constituée de 115 agents avec une organisation autour de deux régies de collecte et de prestataires privés.

2017 a donc été une année de changement associée à un travail collaboratif important d'intégration, changement particulièrement marqué au sein des deux régies de collecte. En parallèle, un travail d'élaboration d'un diagnostic territorial a été initié pour proposer des mesures d'harmonisation et d'optimisation de nos pratiques et de notre organisation.

Pour concrétiser la création de cette nouvelle entité, il a été décidé dès le mois de mars 2017 de fixer un taux de TEOM unique sur l'ensemble du territoire à 7,08%.

La collectivité a ainsi pris en charge en 2017, 143 796 tonnes de déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, tri sélectif, verre et déchetteries). C'est une relative stabilisation par rapport à 2016. Signal positif en 2017 avec la collecte d'ordures ménagères en baisse de 1% (avec près de -750 tonnes), associée à une légère augmentation des tonnages de tri sélectif par rapport à 2016 (+ 190 tonnes).

Néanmoins, nous constatons une baisse inquiétante du tonnage de verre de plus de -3% (avec près de 320 tonnes) alors que le nombre de conteneurs a été augmenté sur le territoire Centre. Ce phénomène de baisse, qui n'a pas été constaté sur le territoire Est, implique que des actions complémentaires vont devoir être engagées dans les mois à venir sur ce flux en particulier.

Au niveau des déchetteries, le tonnage collecté est en augmentation par rapport à 2016 associé une augmentation du nombre total de visiteurs. Ce phénomène d'augmentation n'a été constaté que sur le pôle Centre.

Par rapport aux données nationales de l'ADEME, le Grand Reims reste avec de bons résultats malgré encore des marges de progrès :

- ordures ménagères : 246 kg/an/hab. (moyenne nationale : 288 kg/an/hab.),
- tri sélectif : 55 kg/an/hab. (moyenne nationale : 48 kg/an/hab.),
- verre : 35 kg/an/hab. (moyenne nationale : 30 kg/an/hab.).

Avec un ratio de 491 kg/an/hab., le Grand Reims est toujours en dessous du niveau national que l'ADEME estime à 590 kg/an/hab. (rapport « la collecte des déchets par le service public en France données 2011 » - février 2015).

Sur la base du compte administratif 2017, en tenant compte de l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement (hors TEOM), le coût a été de 26,8 M€ TTC.

L'année 2017 a également été marquée également par la conclusion d'un dossier initié en 2016. En effet, le nouveau contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique a été signé en octobre 2017 avec la société Véolia (sortant) après une période de mise en concurrence et plusieurs phases de négociation. Cette délégation de 9 ans (à partir du 1^{er} janvier 2018) permettra au Grand Reims de disposer d'une installation à haut rendement énergétique après d'importants investissements tout en réalisant des économies substantielles sur le traitement des déchets ménagers du pôle centre.

Les chiffres clefs en 2017

Ordures ménagères résiduelles :

246 kg/hab./an. 71 954 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées sur le territoire en 2017 principalement en porte à porte. Ce tonnage intègre les 6387 tonnes collectées en apport volontaire par le biais de conteneurs enterrés sur l'ex territoire de Reims Métropole. Les tonnages collectés sur 2017 sont en baisse de 1%.

Collecte sélectives :

55 kg/hab./an. La collecte sélective en porte à porte a permis de capter un gisement de 16 148 tonnes en 2017 sur l'ensemble du territoire, dont 1074 tonnes collectées en apport volontaire dans les 350 conteneurs enterrés positionnés sur l'ancien territoire de Reims Métropole. Ce chiffre est en hausse de 1.2% par rapport à l'année 2016.

Refus de tri :

Sur les 16 148 tonnes de matériaux recyclables collectés, 1985 tonnes étaient des erreurs de tri. Le taux de refus de tri est de 12.3% pour l'année 2017.

Verre :

35 kg/hab./an. 10 147 tonnes de verre ont été collectées en 2017 sur l'ensemble du territoire par le biais de 862 points d'apports volontaires d'une part, et l'organisation de collectes en porte à porte pour les particuliers sur la commune de Bezannes, ainsi qu'auprès des professionnels des métiers de bouches sur l'ancien territoire de Reims Métropole. Le gisement capté est en recul de 3.1% par rapport à l'année précédente.

Déchetteries :

155 kg/hab./an. Les 21 déchetteries (dont une mobile) réparties sur le territoire ont permis aux habitants de déposer 45 546 tonnes de matériaux soit une augmentation des apports de 1.9% par rapport à l'année 2016.

Total :

Ainsi, ce sont 143796 tonnes qui ont été collectées durant l'année 2017 sur le territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims soit 491 kg/hab./an soit une baisse de tonnages de 0.6% par rapport à l'année 2016.

PARTIE 1 > Les indicateurs techniques

Chapitre 1 / Le territoire desservi

1.1 Territoire desservi.

1.1.1 Présentation du périmètre.

Au 1^{er} janvier 2017 est créée la Communauté urbaine du Grand Reims, par arrêté préfectoral du 15 septembre 2016, issue de la fusion-extension-transformation de la communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la communauté de communes Beine-Bourgogne, de la communauté de communes Champagne Vesle, de la communauté de communes du Nord Champenois, de la communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la communauté de communes des Rives de la Suippe, de la communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougy, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville-en-Tardenois.

La Communauté urbaine du Grand Reims (dite « Grand Reims ») est ainsi constituée de 143 communes pour 293 000 habitants (Population INSSE au 01/01/2017).

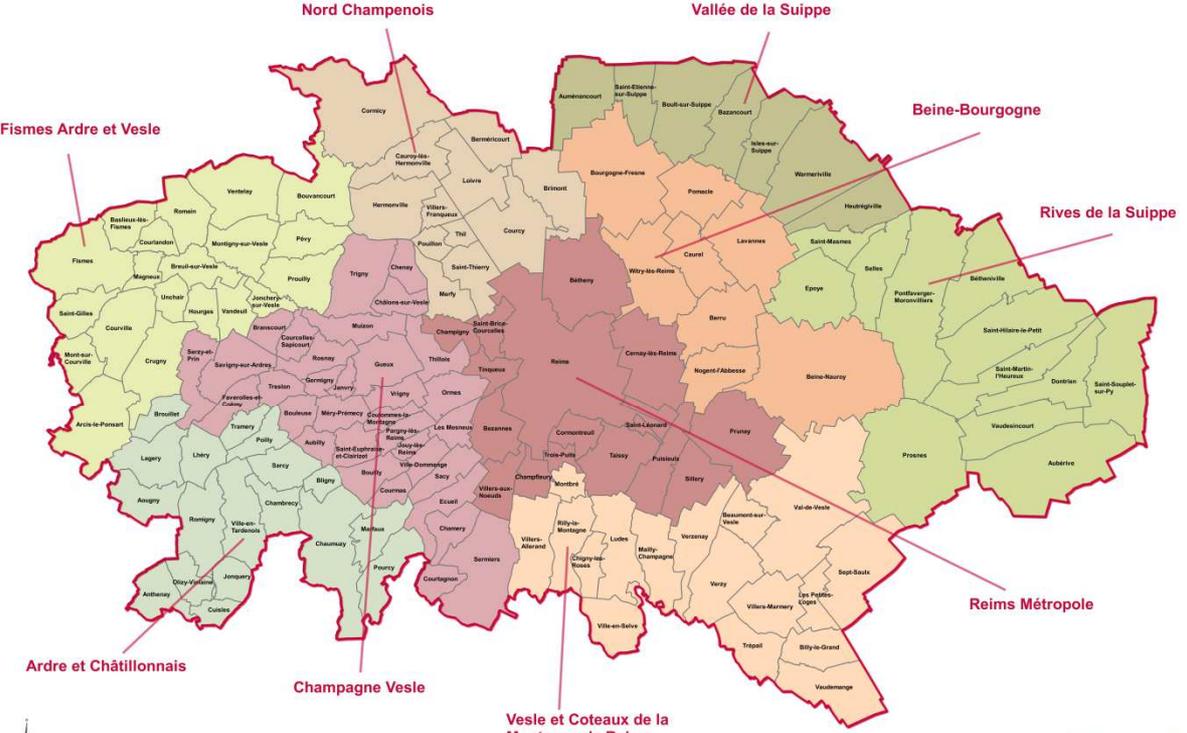
L'ADEME classe notre typologie d'habitat en « URBAIN ».



0 1 2 3 4 5 km
 DDEP - Service Ressources en Information Géographique - Janvier 2017
www.grandreims.fr

GRAND REIMS
 COMMUNAUTÉ URBAINE

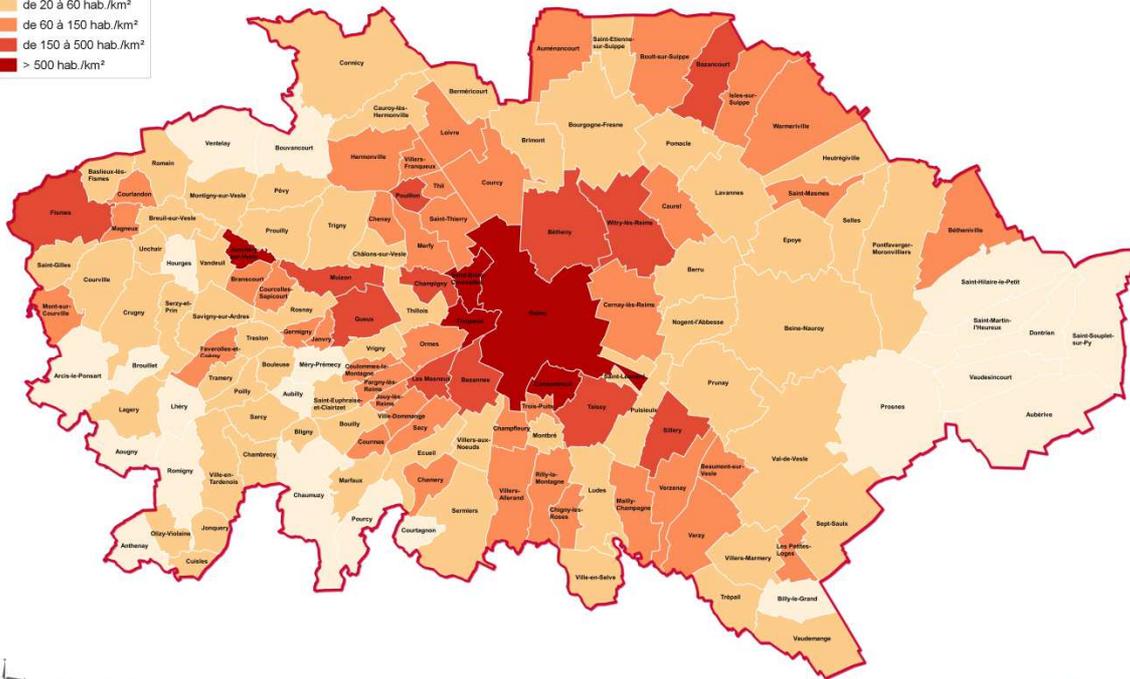
Grand Reims : le territoire



0 1 2 3 4 5 km
 DDEP - Service Ressources en Information Géographique - Janvier 2017
www.grandreims.fr

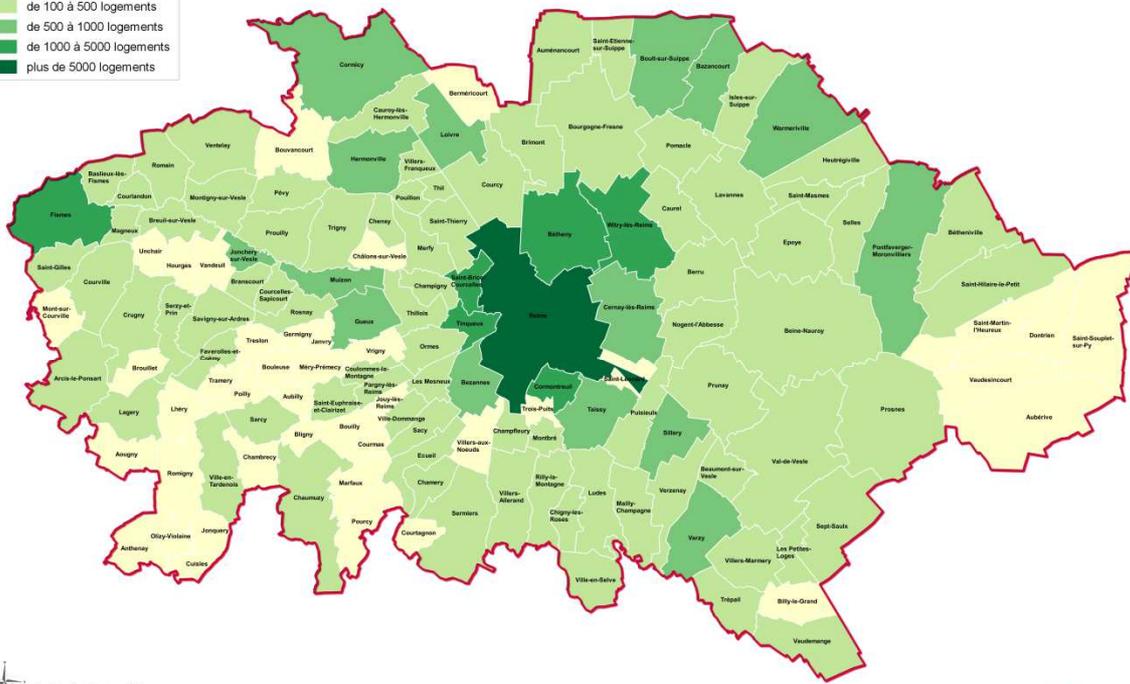
GRAND REIMS
 COMMUNAUTÉ URBAINE

Grand Reims : organisation territoriale



0 1 2 3 4 5 km
 Réalisation : DDEEP - Service Ressources en Information
 Géographique - Juin 2018
 Source : INSEE RP 2014
www.grandreims.fr

Densité de population



0 1 2 3 4 5 km
 Réalisation : DDEEP - Service Ressources en Information
 Géographique - Juin 2018
 Source : INSEE RP 2014
www.grandreims.fr

Nombre de logements



1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement.

Les Communautés de communes ayant créé le Grand Reims au 1^{er} janvier 2017 avaient transféré leurs compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés à deux syndicats de collecte SYCODEC et SYCOMORE (sauf pour l'ex-Reims Métropole).

Ces deux syndicats avaient ensuite transféré la compétence traitement au syndicat départemental SYVALOM.

Le SYCODEC et le SYCOMORE exerçaient la compétence collecte par l'intermédiaire d'une régie de collecte.

Avec la création du Grand Reims, ces syndicats ont été dissous et les régies fusionnées avec la direction des déchets et de la propreté de l'ex-Reims Métropole.

La compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » est maintenant organisée autour de 3 pôles territoriaux reprenant les territoires de deux syndicats de collecte SYCODEC et SYCOMORE, et de Reims Métropole au sein d'une même direction (cf. : annexe 1 – organigramme).

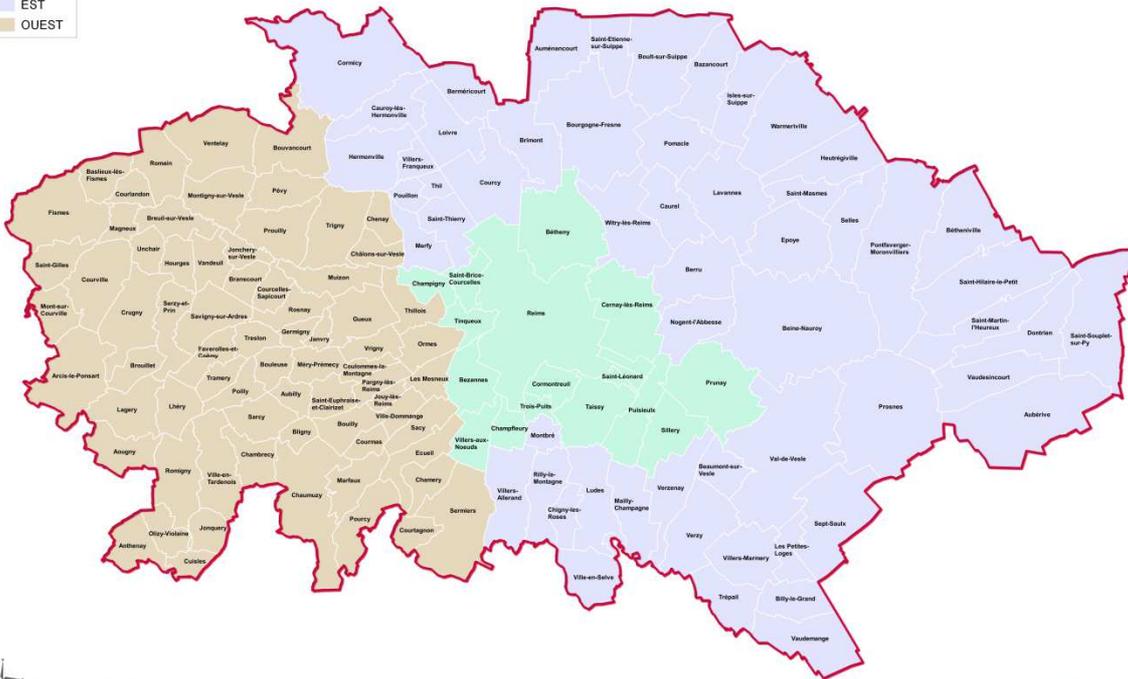
Cette organisation territorialisée a été mise en place pour assurer une transition et une continuité de service auprès de l'habitant au 1^{er} janvier 2017 en maintenant notamment les fonctionnements déjà en place. La direction des déchets est maintenant organisée autour de deux régies de collecte et de prestataires privés.

Elle est constituée notamment de :

- 115 agents
- 15 bennes de collectes de déchets ménagers
- 10 camions de collecte en déchetteries
- 21 déchetteries (dont 1 mobile)

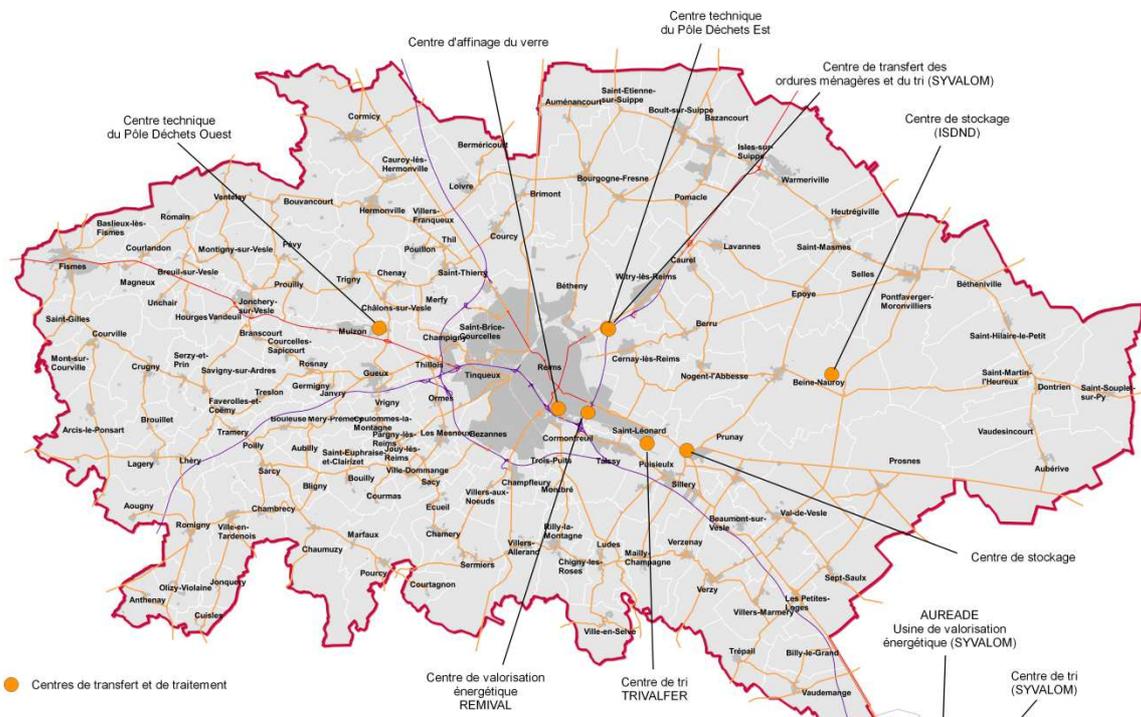
La majorité du territoire est couvert par une collecte en porte-à-porte assurée par des régies (sur les pôles déchet Est, Ouest et Centre) et des marchés de prestations (sur le pôle déchet centre).

Une collecte en point d'apport volontaire (conteneurs enterrés ordures ménagères résiduelles, tri et verre) est mise en œuvre sur une partie du territoire centre (essentiellement sur l'habitat collectif de Reims). Ce mode de collecte s'applique sur 29265 habitants via 734 conteneurs enterrés pour les collectes OMR et tri sélectif, sur le pôle Centre.



Réalisation : DDEEP - Service Ressources en Information Géographique - Juin 2018
 Source : Direction des Déchets
www.grandreims.fr

Pôles Déchets



● Centres de transfert et de traitement

Réalisation : DDEEP - Service Ressources en Information Géographique - Sept. 2018
 Source : Direction des Déchets
www.grandreims.fr

Centres de Transfert et de Traitement des déchets collectés par la CUGR



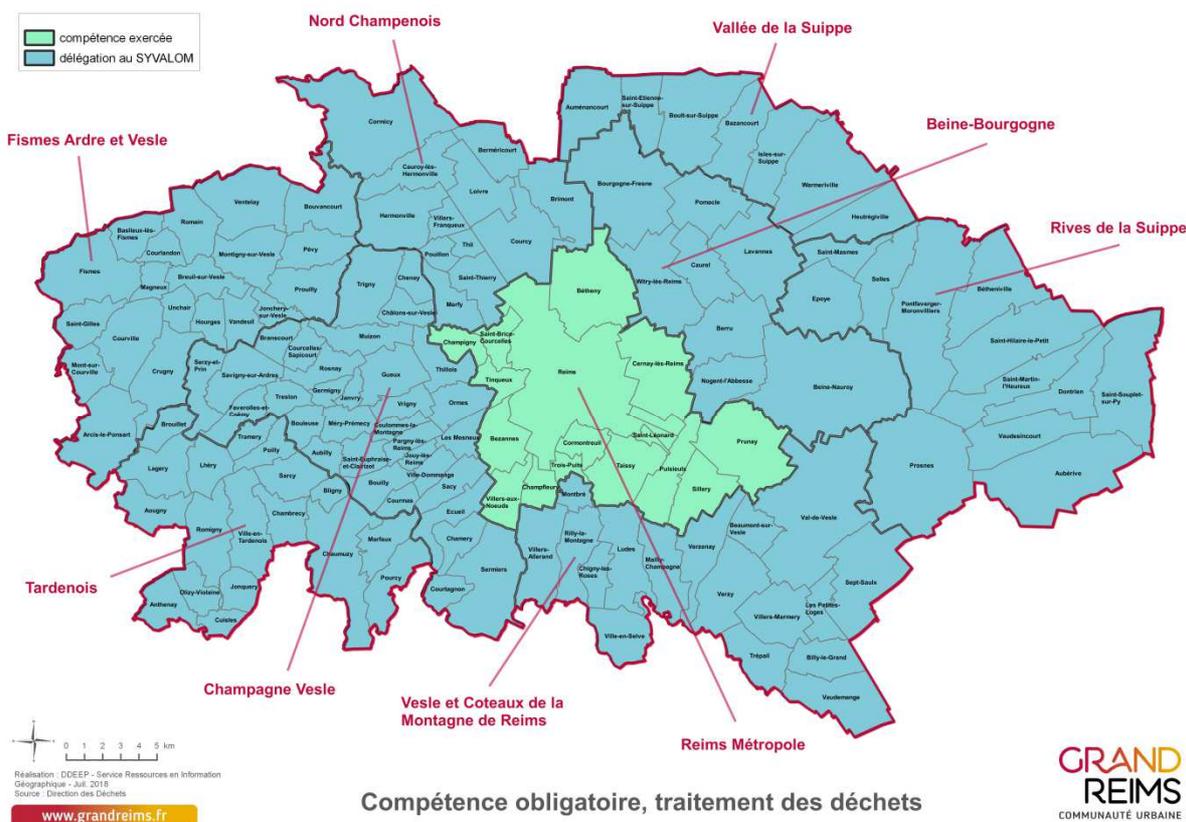
1.1.3 Description des limites territoriales de la compétence.

Le Grand Reims assure la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ». De ce fait, elle est tenue de procéder à la collecte et au traitement des déchets ménagers, déchets produits par les ménages, qu'ils soient dangereux ou non.

Par ailleurs, elle collecte également les déchets assimilés qui regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (Art. L2224-14 du code général des Collectivités territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères ou le tri sélectif.

Pour la compétence Collecte, le Grand Reims l'exerce sur l'ensemble de son territoire par l'intermédiaire de deux régies et de prestataires privés.

Dans un esprit de continuité des organisations, la compétence traitement a été transférée partiellement au SYVALOM pour les territoires des ex-syndicats. Le Grand Reims est donc membre de ce syndicat départemental pour une population de plus de 73 000 habitants. Pour le territoire correspondant à l'ex-Reims Métropole, la compétence traitement reste exercée par le Grand Reims (cf. : annexe 2 – délibération d'intégration au SYVALOM).



1.1.4 Déchets pris en charges par le service

	Mode de collecte		
	Collecte séparée	PAV	Déchetterie
Ordures ménagères	✓	✓	
Recyclables secs	✓	✓	✓
Verre	✓	✓	✓
Déchets non dangereux non inertes			
Déchets verts	✓ (sur abonnement)		✓
Encombrants ménagers incinérables	✓ (sur rendez-vous et une partie du territoire)		✓
Encombrants ménagers non incinérables			✓
Textile		✓	✓
DASRI			✓
Pneus			✓
Déchets de bois			✓
Métaux ferreux			✓
Papiers cartons	✓	✓	✓
Cartons			✓
Mobilier			✓
Huiles végétales			✓
Déchets inertes			
Déchets de construction/démolition			✓
Plâtre et complexes			✓
Déchets dangereux			
Huiles minérales			✓
DEEE			✓
Batterie			✓
Piles			✓
Peintures			✓
Solvants			✓
Déchets d'activité de soin			✓
Déchets amiantés			✓
Déchets de produits phytosanitaires			✓
Déchets acides			✓
Déchets dangereux hors ECO DDS			✓
Déchets dangereux ECO DDS			✓
Lampes, néons, batteries			✓

La collectivité propose à ses résidents un service de collectes ou d'apports volontaires d'un ensemble de matériaux et déchets. Trois modes de captage de gisements sont proposés aux habitants de la collectivité : la collecte en porte à porte, le dépôt en points d'apports volontaires

ou en déchetteries. Toutes les déchetteries n'acceptent pas les mêmes matériaux en fonction de leur rattachement aux trois anciennes structures de Reims Métropole, du SYCODEC et du SYCOMORE.

A noter :

Les points d'apports volontaires en OM et en CS sont situés uniquement sur le Pôle Déchet Centre.

La collecte séparée du verre est effectuée sur la commune de Bezannes, sur certains grands ensembles du pôle Déchets Centre et auprès de gros producteurs (métiers de bouche, débits de boissons).

La collecte des déchets verts s'effectue uniquement sur rendez-vous sur les communes de Reims, Tinquieux, Saint Brice Courcelles, Cormontreuil, Bezannes et Bétheny.

Une collecte des encombrants ménagers (sur rendez-vous est organisée uniquement sur le Pôle Déchets Centre.

Une collecte séparée en porte-à-porte des Journaux Revues Magazines est effective sur le Pôle Déchet Est en même temps que la collecte sélective (via une benne by-compartmentée).

1.2 Compétences.

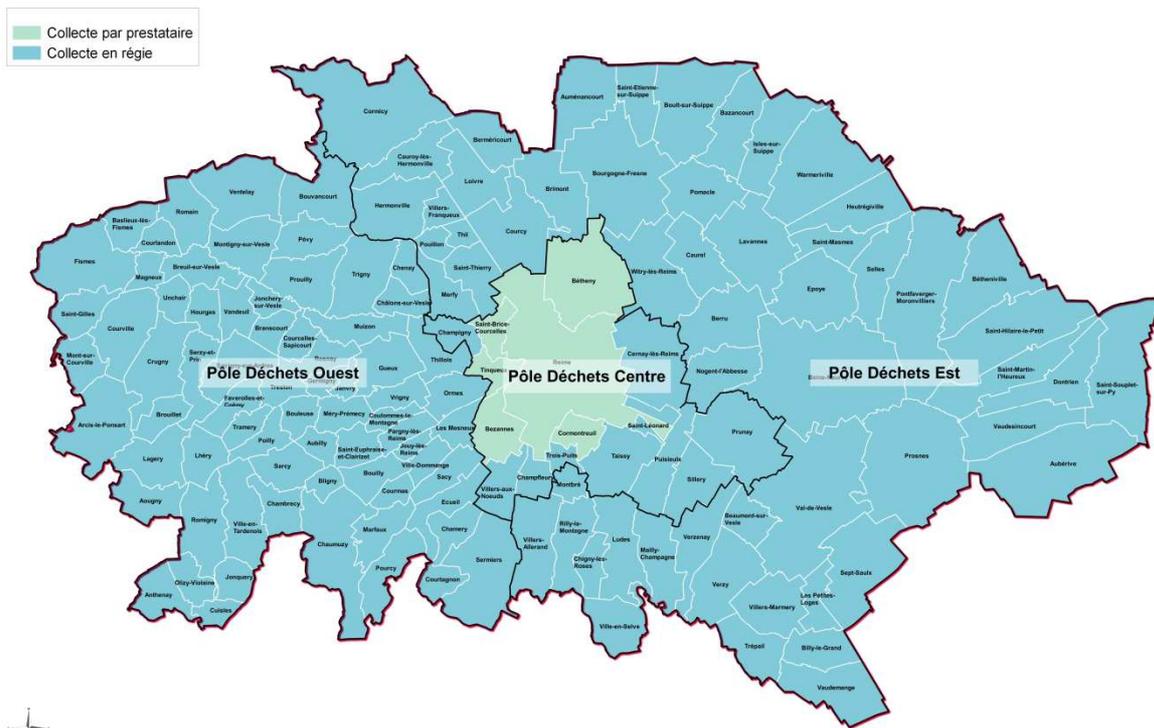
1.2.1 Répartition des compétences.

- Sur l'ancien territoire du SYCODEC (pôle déchet Est) :
 - La collecte des déchets en porte à porte, en apport volontaire et en déchetteries est gérée en régie.
 - La compétence traitement des OMR et des emballages est transférée au Syndicat Départemental (SYVALOM).
 - Le traitement des papiers est assuré par un prestataire privé.

- Sur l'ancien territoire du SYCOMORE (pôle déchet Ouest) :
 - La collecte des déchets en porte à porte, en apport volontaire et en déchetterie est gérée en régie.
 - La compétence traitement des OMR et des emballages est transférée au Syndicat Départemental (SYVALOM).

- Sur l'ancien territoire de Reims Métropole (pôle déchet Centre):
 - La collecte des déchets en porte à porte, en apport volontaire est gérée par un prestataire privé pour les 6 communes « historiques » que sont Reims, Tinquieux, Cormontreuil, Bétheny, Saint Brice Courcelles et Bezannes et en régie (du pôle déchet Est) pour les 10 communes « couronnes » : Cernay les Reims, Saint Léonard, Prunay, Sillery, Puisieux, Taissy, Trois Puits, Champfleury, Villers aux Nœuds et Champigny.
 - Les 5 déchetteries sont gérées par un prestataire privé
 - Les déchets recyclables sont livrés sur le centre de tri appartenant au Grand Reims géré par un prestataire privé.
 - Les OMR et les encombrants sont incinérés sur un centre de valorisation énergétique (CVE) du Grand Reims. Le CVE est géré par un prestataire privé dans le cadre d'une délégation de service public.

	collecte des déchets en porte à porte	collecte des déchets en apport volontaire	collecte des déchets en déchèteries	Traitement
Pôle EST (ex SYCODEC)	régie	régie	régie	compétence transféré au syndicat départemental SYVALOM
Pôle Ouest (ex SYCOMORE)	régie	régie	régie	compétence transféré au syndicat départemental SYVALOM
Pôle Centre (ex Reims Métropole)	prestataire privé (SUEZ RV Reims) sur les 6 communes historiques et en régie pour les 10 autres	prestataire privé (SUEZ RV Reims) sur les 6 communes historiques et en régie pour les 10 autres	les 5 déchèteries sont gérées par un prestataire privé (VEOLIA)	déchets recyclables traités sur le centre de tri de la métropole TRIVALFER gère par un prestataire privé. Les OMR et les encombrants sont traités sur l'unité de valorisation énergétique REMIVAL de la métropole gérée par un prestataire privé (VEOLIA)



Réalisation : DDEEP - Service Ressources en Information Géographique - Juin 2010
 Source : Direction des Déchets
www.grandreims.fr

Collecte en porte à porte



Chapitre 2 / La prévention des déchets

2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010.

L'année 2010 est considérée par l'ADEME comme l'année de référence pour évaluer l'impact de la réduction des déchets.

Nous utilisons également comme référence les déchets ménagers et assimilés.

Les tableaux ci-dessous reprennent les tonnages de déchets ménagers et assimilés (DMA) de collectés sur l'ensemble du Grand Reims avec l'année 2010 comme base « 100 ».

Un indice pour l'année concernée est calculé en multipliant le tonnage de l'année par 100 et en divisant le tonnage par celui de l'année 2010.

A noter : Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) correspondent à la somme des Ordures ménagères résiduelles (OMr) + Tri Sélectifs (CS) + Verre + déchets des déchetteries.

Indice d'évolution de tonnages collectés 2017/ 2010

	indice 2010	kg/hab./an 2010	Indice 2016	Kg/hab./an 2016	Indice 2017	Kg/hab./an 2017
Population	287 572		291 386		293 000	
OM	100	261	95,8	250	94,3	246
CS	100	59	93,3	55	93,9	55
Verre	100	34	105,7	36	101,9	35
Déchèterie	100	155	99,2	153	100,5	155
Indice global	100	508	97,2	494	96,6	491

Evolution des tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés collectés 2017/2010

	Tonnages 2010	Kg/hab./an 2010	Tonnages 2016	Kg/hab./an 2016	Tonnages 2017	Kg/hab./an 2017
Population	287 572		291 386		293 000	
OM	74 917	261	72 710	250	71 953	246
CS	16 884	59	15 959	55	16 148	55
Verre	9 778	34	10 473	36	10 147	35
Déchèterie	44 478	155	44 690	153	45 546	155
Total	146 057	508	143 832	494	143 794	491

Rem : Les tonnages sont bien le cumul des trois territoires constituant maintenant le Grand Reims.

L'indice d'évolution des Déchets Ménagers et Assimilés est de – 3.4% sur l'année 2017 par rapport à 2010, année de référence. Chaque résident produisait 508 kg/an de DMA en 2010 contre 491 kg/an en 2017. Une baisse significative est à noter sur les ordures ménagères (- 5.7%) et sur la collecte des matériaux recyclables (- 6.1%).

La production par habitant et par an d'OMr des habitants du Grand Reims est inférieure à la moyenne nationale (288 kg/an/an source ADEME 2015) de 42 kg.

Les résultats de la collecte sélective et de la collecte du verre sont quant à eux, meilleurs que la moyenne nationale. La communication menée par les anciens syndicats de collecte et Reims métropole avait été favorable à un bon geste de tri.

Les apports en déchetteries sont inférieurs de 40 kg à la moyenne nationale (195 kg/hab./an source ADEME 2015). Ce chiffre peut s'expliquer en partie par la nature des déchets collectés (majoritairement gravats, encombrants, déchets verts) et la typologie de l'habitat d'une majorité de la population (collectif dense).

Au niveau global, les quantités de DMA sont inférieures à la moyenne nationale de 70kg/hab.

A noter :

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 Août 2015 fixe comme objectif la **réduction** de **10 %** de la quantité de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020 et limitation des quantités de déchets des activités économiques.

Le **Programme Régional de Prévention et Gestion des Déchets** (en cours de révision) définit des objectifs de réduction des DMA, soit à minima :

- -7 % de DMA entre 2015 et 2025
- -10 % de DMA entre 2015 et 2031

Les évolutions du territoire ont des répercussions sur les résultats, notamment parce que les communes rattachées plus tardivement aux programmes de prévention n'ont pas bénéficié des mêmes actions. La mise à niveau en terme de sensibilisation, additionnée au fait que les habitants dans les milieux plus ruraux ont tendance généralement à produire plus de déchets, expliquant en partie les évolutions de quantités de déchets moins bonnes que prévu pour certaines données. Elles tendent cependant à toujours diminuer, ce qui est plutôt encourageant.

2.2 Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés.

Historique des mesures de préventions sur le territoire de l'ex-Reims Métropole et du Grand Reims ensuite :

2010-2015 : Programme Local de Prévention des Déchets porté par Reims Métropole. Durant la mise en œuvre du PLPD, le territoire est passé de 6 communes à 16 au 1^{er} janvier 2013. Les actions ont donc été étendues à l'ensemble.

L'une des principales actions de ce programme a été le développement du compostage domestique et collectif.

2016-2018 : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage. Reims métropole est lauréate en 2015 de l'appel à projet TZDZG pour une période de 3 ans. Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté urbaine du Grand Reims est créée, passant ainsi à 143 communes.

En matière de gestion des déchets, trois organismes fusionnent :

- La communauté d'agglomération de Reims Métropole – 16 communes
- Le SYCOMORE (Syndicat de collecte des ordures ménagères de l'ouest rémois) – 67 communes
- Le SYCODEC (Syndicat de collecte des déchets Plaine et montagne rémoises) – 57 communes

Le programme ZDZG a ainsi été étendu à l'ensemble du territoire à partir du 1^{er} janvier 2017.

Les pôles déchets Est et Ouest ne portaient pas de programme de prévention précédemment.

L'année 2017 a été marquée par l'extension de la démarche « territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » à l'ensemble du Grand Reims, se matérialisant notamment par un dispositif autour du compostage harmonisé. Les ateliers sur le compostage restent très sollicités avec dorénavant un partenariat avec la médiathèque intercommunale de Courlandon dans l'organisation d'ateliers à l'ouest du territoire.

Un moment apprécié également avec la distribution de compost qui a eu lieu sur les 3 pôles le même jour et qui a permis de rencontrer plus de 1000 usagers.

2 actions phares du programme ZDZG ont été menées durant l'année: le recycl'lab et le tri truck, mais il faudra toutefois patienter jusqu'en 2018 pour l'aboutissement de ces projets.

De nombreuses actions de sensibilisation ont été menées auprès des particuliers et des scolaires dans les trois pôles. On estime à près de 38 000 le nombre de contacts établis dans l'année, dont plus de 7 000 enfants en temps scolaire. Pour l'une de ces actions - « Faisons la fête aux biodéchets », contre le gaspillage alimentaire – le Grand Reims a été lauréat des Trophées français de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets dans la catégorie "Communauté urbaine".

Les efforts seront poursuivis via le Programme Local de Prévention des DMA

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 rend obligatoire l'élaboration d'un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour toutes les structures porteuses de la compétence gestion des déchets.

Ainsi, le Grand Reims s'engagera en 2018 à mener ce travail en concertation avec les habitants et les acteurs locaux afin de poursuivre et enrichir les actions de prévention sur l'ensemble du territoire.

Une commission consultative d'élaboration et de suivi devra être constituée pour valider le diagnostic, les objectifs de réduction, les mesures à mettre en œuvre et les indicateurs de suivi.

Chapitre 3 / La collecte des déchets : organisation

3.1 Précollecte.

La collecte des déchets est possible par la mise à disposition à la population de moyens destinés à réaliser celle-ci dans des conditions d'hygiène, de salubrité et de sécurité les plus satisfaisantes possibles. Il s'agit aussi bien des bacs, des sacs que des points d'apport volontaire aériens ou enterrés. Sur le Grand Reims, cette collecte est assurée essentiellement par la mise à disposition de bacs ou en sacs. Les dotations en bacs roulants sont en fonction du nombre de personnes composant le foyer et de la possibilité ou non de stocker le bac au sein de l'habitat.

	OMR		Emballages		Journaux Revues Magazines		Verre		Déchets vert	Textile
	Porte à Porte	Apport Volontaire	Porte à Porte	Apport Volontaire	Porte à Porte	Apport Volontaire	Porte à Porte	Apport Volontaire	Porte à Porte	Apport Volontaire
Pôle EST (ex SYCODEC)	Bacs		Bacs		Bacs			Conteneurs enterrés et aériens		Conteneurs aériens
Pôle Ouest (ex SYCOMORE)	Bacs (sacs pour Fismes)		Sacs (en mélange avec JRM). Bacs habitat vertical de Muizon		Sacs(en mélange avec emballages). Bacs habitat vertical de Muizon			Conteneurs enterrés et aériens		Conteneurs aériens
Pôle Centre (ex Reims Métropole)	Bacs et sacs	Conteneurs enterrés	Bacs et sacs (en mélange avec JRM)	Conteneurs enterrés(en mélange avec JRM)	Bacs et sacs(en mélange avec emballages)	Conteneurs enterrés(en mélange avec emballages)	Bacs Bezannes village, gros producteurs (métiers de bouche)	Conteneurs enterrés et aériens	Bacs	Conteneurs aériens

La précollecte en Porte à Porte :

Sur l'ensemble des trois pôles, 72 297 bacs sont en place pour collecter les **Ordures Ménagères Résiduelles** en porte à porte.

La ville de Fismes (pôle Ouest) et le centre-ville de Reims (pôle Centre) sont collectés majoritairement en sacs. La collecte de certaines adresses du pôle Centre n'ayant pas la place d'accueillir un bac, est réalisée également en sacs.

Les sacs ne sont pas fournis par le Pôle Déchet Ouest pour la ville de Fismes.

Pour le Pôle Déchet Centre, conformément au règlement de collecte, il est prévu de fournir en sacs normalisés les personnes ne pouvant disposer de bacs par manque de place (après validation du Service Collecte et sauf centre-ville de Reims qui dispose d'un nombre de collectes supérieur).

Les sacs ne sont pas distribués mais remis à la demande des usagers se rendant au Service Collecte et Animation mais peu d'usagers se déplacent.

Concernant la collecte du **tri** en porte à porte, 66025 bacs à couvercles jaunes sont en place sur les pôles Centre et Est, permettant de collecter les emballages, papiers, journaux, revues, magazine en mélange. Le pôle Est réalise une collecte séparée des Journaux, Revues, Magazines. A ce titre, 19125 bacs (couvercle bleu) ont été distribués aux résidents.

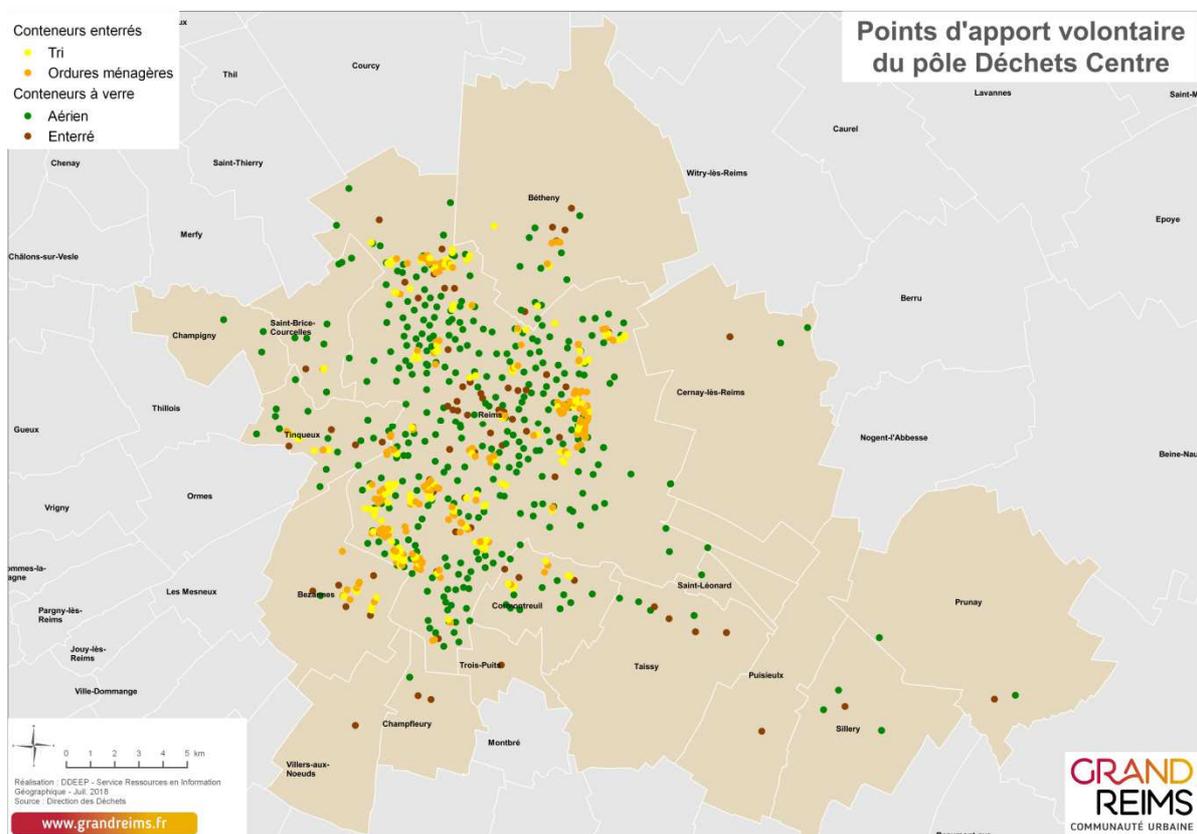
La collecte des déchets recyclables sur le pôle Ouest se fait en sacs, exceptée sur l'habitat vertical de Muizon où elle est réalisée en bacs. De même, la collecte de certaines adresses du pôle Centre n'ayant pas la place d'accueillir un bac, est réalisée également en sacs (notamment le centre-ville de Reims). Une distribution annuelle de sacs jaunes est organisée par le Pôle Déchet Centre. Il est toutefois possible de se réapprovisionner en sacs en cours d'année.

Le pôle Centre procède à une collecte du **verre** en porte à porte pour les résidents de Bezannes village. Elle est également effective sur certains grands ensembles d'habitation. Ainsi, ce sont 16038 habitants répartis dans 7272 logements qui bénéficient de cette collecte ainsi que 320 gros producteurs non ménagers (métiers de bouches, débiteurs de boissons). 1714 bacs sont mis en place à cet effet.

Une collecte des **déchets verts** sur abonnement est proposée sur le pôle Centre aux résidents des communes de Reims, Bezannes, Tinquieux, Cormontreuil, Saint Brice Courcelles et Bétheny. 135 contrats pour autant de bacs sont recensés pour 2017. Il s'agit de bac à couvercle marron de 240 litres mis à disposition par la collectivité.

La précollecte en Apport volontaire :

Le pôle Centre développe la mise en place de **conteneurs enterrés** sur les grands ensembles d'habitation pour collecter les Ordures Ménagères Résiduelles (408 CE) ainsi que les matériaux recyclables (326 CE). Par ailleurs, les résidents peuvent déposer leur verre dans 172 conteneurs enterrés.



Le verre est collecté en apport volontaire sur les trois pôles dans 690 conteneurs aériens.

Par ailleurs, 210 bornes d'apport volontaire de textile sont proposées sur l'ensemble du territoire du Grand Reims.



Conteneurs enterrés de marque ASTEC destinés à la collecte en apport volontaire des ordures ménagères et des matériaux recyclables. Ce mobilier est principalement implanté sur le Pôle Déchets Centre pour ces deux flux, ainsi que pour le verre.



Conteneur à verre aérien muni d'un opercule adapté aux personnes à mobilité réduite.

3.2 Population desservie et taux de variation annuel.

Flux	collecte en porte à porte en habitants	collecte en points d'apport volontaire en habitants
OMR	269 853	23 147
CS	269 853	23 147
VERRE	1 465	291 535

Les collectes d'ordures ménagères résiduelles et de matériaux recyclables s'effectuent pour 92.1% des résidents en porte à porte, soit 269 853 des 293 000 habitants du territoire. Seuls 7.9% bénéficient à ce jour de points d'apports volontaires, en l'occurrence de conteneurs enterrés (quasiment exclusivement sur le pôle centre).

La collecte du verre est réalisée pour 99.5% de la population par le biais de conteneurs en apport volontaire, aériens et enterrés. Seuls les résidents la commune de Bezannes bénéficie d'une collecte en porte à porte pour sa partie village historique, certains grands ensembles d'habitation du pôle centre et également les professionnels des métiers de bouche et débits de boisson. Cette donnée est stable par rapport à l'année précédente sur une population de 291 386 habitants.

3.3 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire.

	OM	Verre	Plastique/ papier carton	Papiers cartons	Déchets vert	Encombrants	Textiles	déchets dangereux
Nombre de contenants disponibles	408	862	326				210	
Types de contenants	enterrés	aériens et enterrés	enterrés	déchetterie	déchetterie	déchetterie	aériens	déchetterie
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 718	1 pour 340	1 pour 899	1 déchetterie pour 13952	1 déchetterie pour 13952	1 déchetterie pour 13952	1 pour 1559	1 déchetterie pour 13952
Tonnage collecté ménager	6383	9076	1076	1844	11638	6323	1160	

La collecte des ordures ménagères et des matériaux recyclables en apport volontaire est effectuée par le biais de conteneurs enterrés. Ces mobiliers sont uniquement positionnés sur le territoire de l'ex Reims Métropole, soit le Pôle Déchets Centre. La mise en place de ces mobiliers est priorisée sur les sites de population dense, à la demande des gestionnaires d'immeubles, lors de réhabilitations (notamment sur les programmes ANRU) ou de créations d'immeubles. Cette démarche reste effective sur 2017.

3.4 Organisation de la collecte en porte-à-porte.

3.4.1 Spécification de la collecte.

Collecte en porte-à-porte	OMR	Recyclables secs	Encombrants (sur rendez-vous)	Verre	Déchets verts (sur abonnement)
population desservie	269 853	269 853	219 895	16 038 hab. (dont 7272 logements desservis en collectifs) 320 producteurs non ménagers	135 contrats
Tonnages annuels	65 355	14 946	45	1 038	28
Distances parcourues pour la collecte	451 788	271 511	7 000	17 167	SO
Couleur du bac concerné	Cuve grise, couverte vert et bordeaux	cuve grise, couvercle jaune et sacs jaunes. Couvercle bleu pour papiers (PDE)	SO	cuve grise et couvercle grenat	cuve et couvercle brun
Collecte séparative proposée		Pôle Déchet EST – Papier – bac gris couvercle bleu			

La population prise en compte sur les collectes OMR et recyclables secs représente la part collectée en porte à porte uniquement. Ainsi, sur les 293000 habitants du Grand Reims, 269853 sont concernés par ce mode de collecte. La part restante fait l'objet d'une collecte en points d'apports volontaires.



Bacs de collecte en porte à porte des ordures ménagères et des matériaux recyclables sur le pôle déchet Centre. L'attribution de bacs est effective après enquête permettant de vérifier la possibilité de remiser les bacs en domaine privé en dehors des jours de collecte. Le volume des bacs mis en place par les agents de la collectivité est inhérent au nombre de personnes résident à chaque adresse.

La collecte des encombrants en porte à porte sur rendez-vous est proposée sur le Pôle Déchets Centre uniquement. En 2017, 715 demandes de rendez-vous ont été honorées, 45.2 tonnes d'encombrants ont été collectées.

La collecte du verre en porte à porte est proposée aux résidents de Bezannes sur sa partie « village », ainsi qu'à certains grands ensembles d'habitations. 7272 logements sont desservis. 320 producteurs non ménagers (professionnels de la restauration, débits de boissons) bénéficient de cette collecte.

3.4.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers.

L'année 2017 n'a pas apporté de modifications sur les litrages autorisés à la collecte pour les producteurs non ménagers. Ainsi, les règles applicables sur chaque territoire avant le passage en communauté urbaine ont été maintenues.

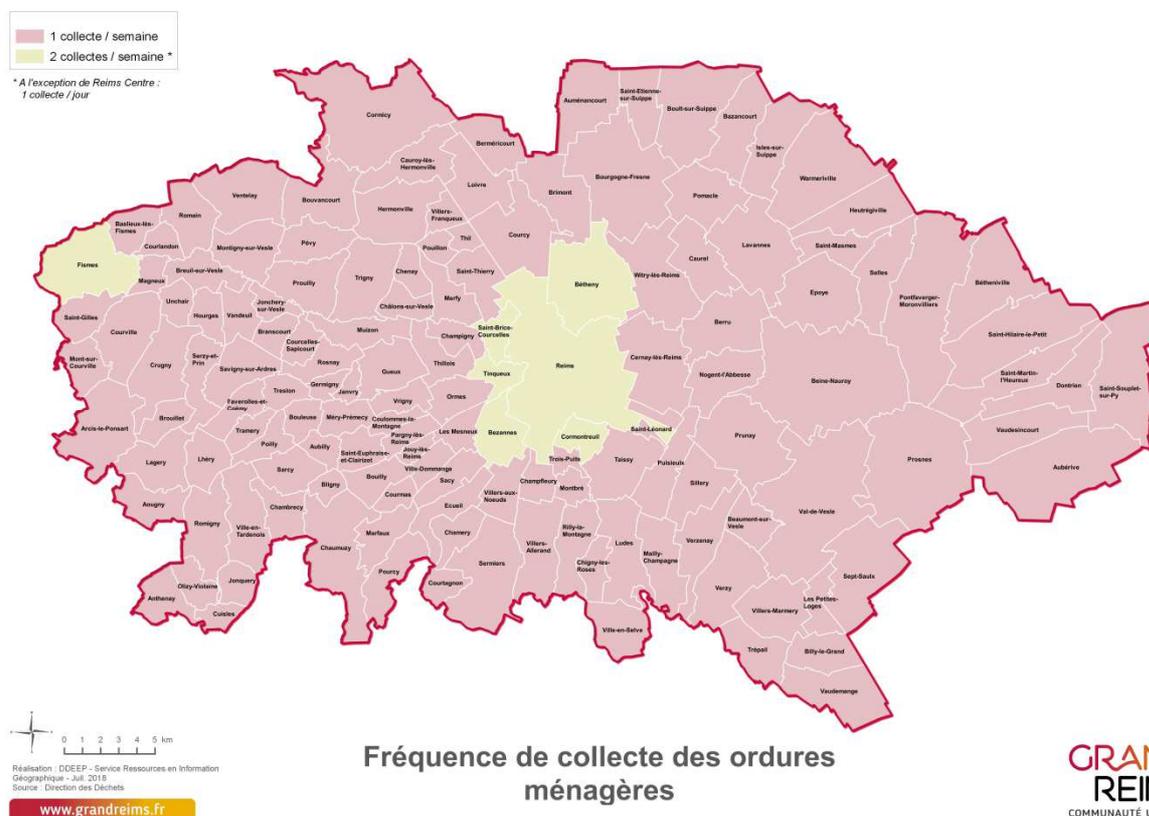
Concernant les collectes traditionnelles, le pôle Ouest (ex Sycomore) autorise 180 L/par collecte d'ordures ménagères assimilés mais aucune limite pour les recyclables.

Le pôle Est (ex SYCODEC) autorise 660L/semaine en ordures ménagères. Au-delà de ce seuil, une redevance spéciale est appliquée selon la délibération du 20/12/2007 du comité syndical (applicable au 1^{er} janvier 2009). La redevance spéciale est assise sur les volumes de déchets assimilables aux déchets ménagers collectés en porte à porte en tenant compte du volume du bac fourni, de la fréquence de collecte, du nombre de semaine d'activité dans l'année et du tarif au litre de la collecte ainsi que du coût de traitement de l'année en cours. Le volume de déchets destiné au tri (bac jaune et bac bleu) n'est pas pris en compte dans le calcul de la redevance spéciale. Ainsi, **une réduction forfaitaire de 593 euros**, correspondant à un bac de 660 litres (fourniture, collecte et traitement) est directement déduite de la facture, pour tenir compte des éventuelles taxes et impôts déjà acquittés auprès des collectivités concernées. Le tarif de collecte et traitement fixé par délibération est de **120 euros la tonne de déchets ménagers assimilés**. Aucune limitation concernant les recyclables (bac jaune).

A noter : Depuis la création du Grand Reims au 1^{er} janvier 2017, aucun nouveau contrat de RS n'a été autorisé. Seules les conventions antérieurement passées à cette date ont été poursuivies dans l'attente d'un positionnement collectif.

Sur le pôle Centre (ex Reims Métropole), la dotation en bacs des non ménages (artisans/commerçants) qui se fait principalement sur la base du n° de Siret est inscrite dans le règlement de collecte avec un volume maximum de 2 000 litres/semaine (OM et TRI cumulés) pour les 6 communes historiques (Reims, Tinquieux, Bezannes, Cormontreuil, Saint Brice Courcelles et Bétheny) et 1 000 litres/semaine pour les communes « couronnées » (Cernay les Reims, Prunay, Saint Léonard, Sillery, Puisieux, Taissy, Trois Puits, Champfleury, Villers aux Nœuds et Champigny), conformément à leurs précédentes organisations.

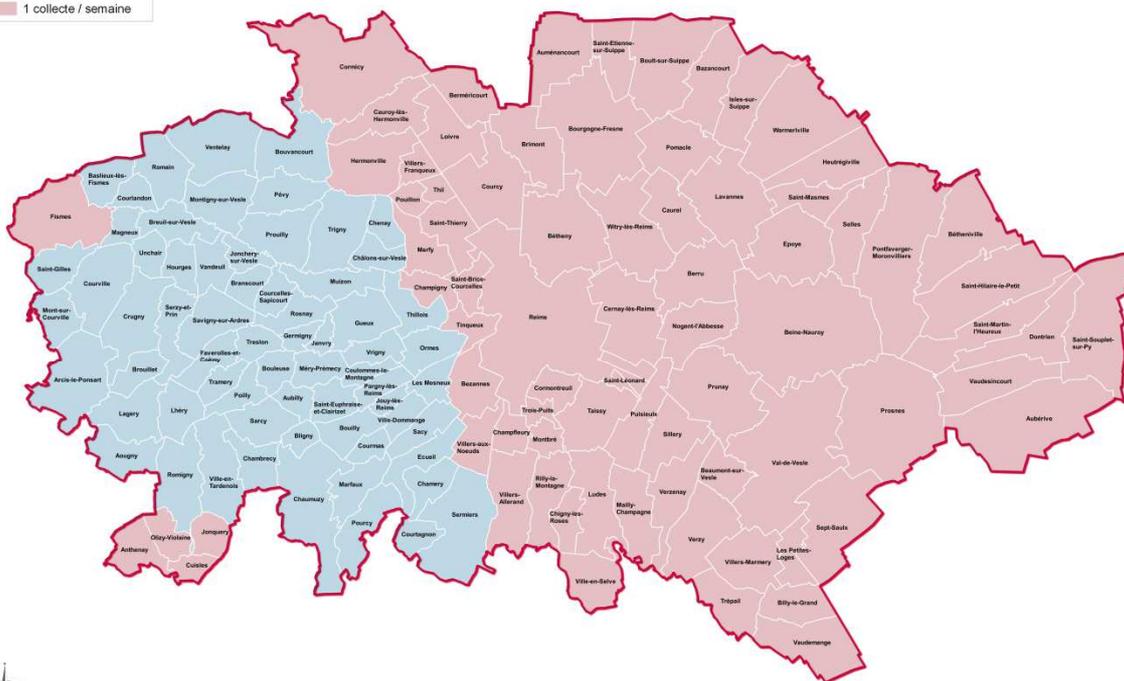
3.5 Fréquence de la collecte.



La fréquence de collecte des ordures ménagères en porte à porte est variable sur le territoire. Elles sont restées identiques à celles mises en place avant la création du Grand Reims.

Ainsi, le centre-ville de Reims est collecté en C7 (tous les jours), les autres quartiers de Reims et les 5 communes historiques de Reims Métropole (Tinquieux, Cormontreuil, Bezannes, Bétheny, Saint Brice Courcelles) sont collectées en C2 (2 fois par semaine), au même titre que la ville de Fismes et l'habitat vertical de la commune de Muizon.

L'ensemble des autres communes est collecté en C1.

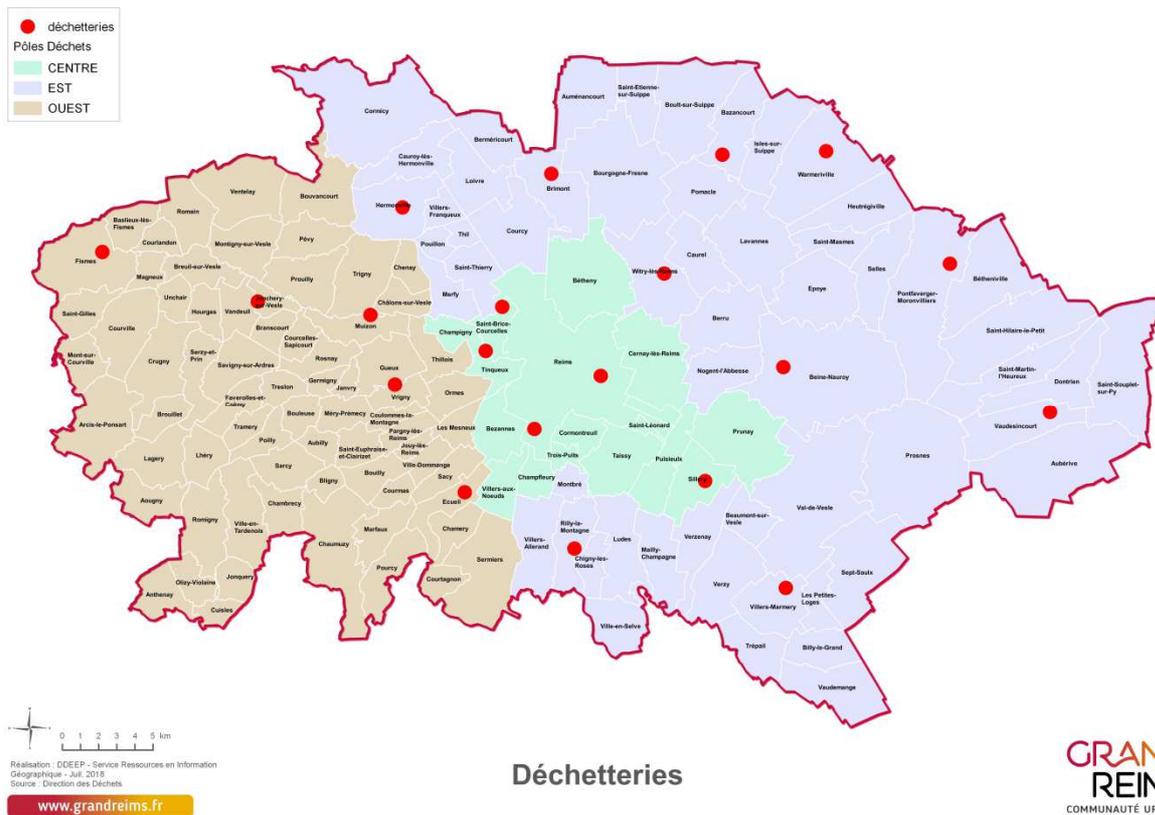


Fréquence de collecte tri sélectif



La collecte des matériaux recyclables en porte à porte est hebdomadaire sur le territoire du Grand Reims excepté sur les anciennes communes du Sycomore (Pôle Ouest) qui sont en C0.5 (une fois tous les 15 jours). Il est à noter que la ville de Fismes et l'habitat vertical de la commune de Muizon sont eux aussi collectés en C1 (une fois par semaine).

3.6 Focus sur les déchèteries.



La Communauté urbaine du Grand Reims dispose d'un service d'apport volontaire de proximité sur 21 déchèteries dont une mobile s'implantant alternativement sur les communes de Chaumouzy, Poilly et Ville en Tardenois. Cette déchèterie mobile a été implantée 45 fois sur l'année, les samedis, sauf 7 samedis en période hivernale, soit une rotation d'une semaine sur 3 par commune environ.

Dans l'attente d'une évaluation des conditions d'accès à ces sites, les modalités d'accès aux déchèteries restent inchangées, par secteur géographique, chaque résident devant utiliser les déchèteries implantées sur leur ancien territoire respectif. Une ouverture à l'ensemble des sites du Grand Reims fait l'objet d'une réflexion actuellement.

3.6.1 Jours et heures d'ouverture.

Le mode de fonctionnement et horaires d'ouvertures des déchetteries propres à chaque pôle a été conservé pour l'année 2017.

Pôle	Déchetteries	Horaires	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche		
Centre	Saint Brice Courcelles	Année	De 9h00 à 19h00 du lundi au samedi								
			De 9h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés								
			Fermeture le 1 ^{er} janvier-1 ^{er} mai-25 décembre								
	Reims Croix Rouge	Année	De 9h00 à 19h00 du lundi au samedi								
			De 9h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés								
			Fermeture le 1 ^{er} janvier-1 ^{er} mai-25 décembre								
Reims Europe	Année	De 9h00 à 19h00 du lundi au samedi									
		De 9h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés									
		Fermeture le 1 ^{er} janvier-1 ^{er} mai-25 décembre									
Sillery	Hiver	9h00-12h00	14h00-18h00	9h00-12h00	14h00-18h00...	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00...		
				14h00-18h00	...	14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00	...		
	Eté	Fermeture le 1 ^{er} janvier-1 ^{er} mai-25 décembre									
Tingueux	Année	De 9h00 à 19h00 du lundi au samedi									
		De 9h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés									
		Fermeture le 1 ^{er} janvier-1 ^{er} mai-25 décembre									
EST	Vaudescourt	Année	Fermé	14H 18H	Fermé	Fermé	Fermé	9H 12H	Fermé		
	Pontfaverger	Année	14H 18H	9H 12H	Fermé	14H 18H	9H 12H	9H 12H 14H 18H	Fermé		
	Bazancourt	Année	Fermé	14H 18H	9H 12H	9H 12H	14H 18H	9H 12H	Fermé		
	Rilly-la-montagne	Année	9H 12H	9H 12H	9H 12H 14H 18H	9H 12H	14H 18H	9H 12H	fermé		
	Brimont	Année	9H 13H	fermé	9H 12H 14H 18H	9H 12H 14H 18H	14H 18H	14H 18H	fermé		
	Beine Nauroy	Année	fermé	9H 12H	14H 18H	fermé	9H 12H	14H 18H	fermé		
	Hermonville	Année	fermé	9H 12H 14H 18H	14H 18H	9H 13H	9H 13H 14H 18H	9H 13H 14H 18H	fermé		
	Warmeriville	Hiver	13H 17H	9H 12H	13H 17H	13H 17H	9H 12H	13H 17H	fermé		
		Eté	14H 18H	9H 12H	14H 18H	14H 18H	9H 12H	14H 18H	fermé		
	Witry-lès-reims	Année	14H 18H	9H 12H 14H 18H	14H 18H	14H 18H	9H 12H 13H30 18H	9H 12H30 13H 18H	fermé		
Villers Marmery	Année	14h à 18h	14h à 18h	9H 12H	9H 12H	9H 12H	14h à 18h	fermé			
					14h à 18h						
OUEST	Mobile	Année	13H à 18H	...		
	Jonchery-sur-vesle	Hiver	14h à 17h	...	9h à 12h et 14h à 17h	9h à 12h	9h à 12h et 14h à 17h	9h à 12h et 14h à 17h	...		
		Eté	14h à 18h	...	9h à 12h et 14h à 18h	9h à 12h	9h à 12h et 14h à 18h	9h à 12h et 14h à 18h	...		
	Muizon	Hiver	14h à 17h	9h à 12h	9h à 12h	...	14h à 17h	10h à 12h et 14h à 17h	...		
		Eté	14h à 18h	9h à 12h	9h à 12h	...	14h à 18h	9h à 12h et 14h à 18h	...		
	Gueux	Hiver	9h à 12h	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	9h à 12h	10h à 12h et 14h à 17h	...		
		Eté	9h à 12h	14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h	9h à 12h	9h à 12h et 14h à 18h	...		
	Ecuil	Hiver	...	14h à 17h	...	9h à 12h	14h à 17h	14h à 17h	...		
		Eté	...	14h à 18h	...	9h à 12h	14h à 18h	14h à 18h	...		
	FISMES	Hiver	9h à 12h et 14h à 17h	9h à 12h et 14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	9h à 12h et 14h à 17h	9h à 12h et 14h à 17h	...		
Eté		9h à 12h et 14h à 18h	9h à 12h et 14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h	9h à 12h et 14h à 18h	9h à 12h et 14h à 18h	...			

3.6.2 Fréquentation des déchetteries.

Pôle	Déchetteries	Fréquentation			Variation 2015/ 2017
		2015	2016	2017	
Centre	Saint Brice Courcelles	86 081	89 697	99 247	7,90%
	Reims Croix Rouge	159 080	156 949	161 835	
	Reims Europe	108 109	112 218	115 752	
	Sillery	43 452	46 718	47 074	
	Tingueux	80 302	81 303	90 810	
Est	Vaudesincourt	2 067	2 279	2 309	-0,50%
	Pontfaverger	19 850	20 772	19 010	
	Bazancourt	19 914	20 352	19 129	
	Rilly-la-montagne	18 411	19 669	18 487	
	Brimont	24 316	26 620	25 195	
	Beine Nauroy	9 662	11 567	10 755	
	Hermonville	27 560	26 526	25 761	
	Warmeriville	21 962	22 032	20 620	
	Witry-lès-reims	33 634	36 204	35 069	
	Villers Marmery	19 636	20 872	19 723	
Ouest	Mobile		1 427	1 480	9,90%
	Jonchery-sur-vesle	21 774	22 241	20 220	
	Muizon	15 953	16 947	16 400	
	Gueux	17 128	19 164	18 402	
	Ecueil	8 572	8 140	8 019	
	FISMES	23 149	31 388	30 617	
	Fréquentation totale	760 612	793 085	805 914	
Evolution fréquentation	100	104,3	106,0		

Le nombre de visites sur les déchetteries en 2017 s'établit à 806 000 environ, soit une progression de 6% en deux ans.

La fréquentation des déchetteries sur le Pôle Déchet Centre est en progression de 7.9% sur ces deux dernières années, pouvant être liée à l'interdiction de 2016 d'éliminer les déchets verts dans le biais du bac à ordures ménagères lors des collectes en porte à porte mais également à des flux venant des autres territoires (pôle est et ouest).

Le Pôle Déchet Ouest a vu son nombre d'utilisateurs progresser de 9.9% sur cette même période. Ce chiffre s'explique par le nouveau protocole de comptage des entrées gérées depuis 2016 par le gardien et non plus par inscription sur un registre à l'initiative de l'utilisateur. Par ailleurs, aucune donnée de fréquentation sur la déchetterie mobile n'a été recensée.

La fréquentation sur le Pôle Déchet Est est en légère régression sur ces deux dernières années.

L'année 2017 voit une augmentation nette de la fréquentation des déchetteries du Pôle Déchet Centre, laissant supposer des apports provenant d'utilisateurs des Pôles Déchet Ouest et Est.

3.7 Évolution de l'organisation de la collecte.

Dans un esprit de maintenir les organisations en place et d'assurer la continuité du service lors du passage au Grand Reims, les trois structures ont gardé leur fonctionnement et les niveaux de services.

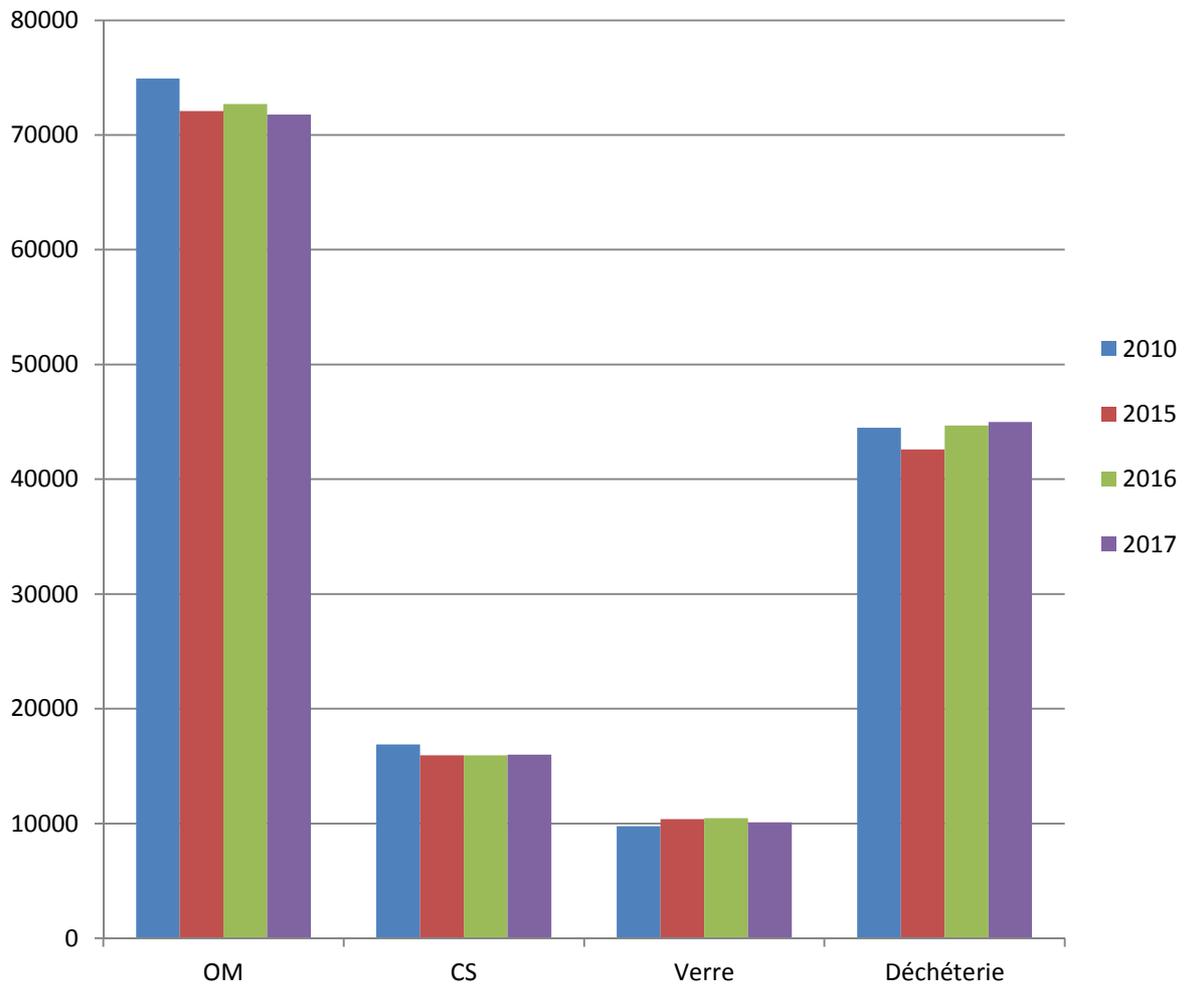
L'année 2017 a permis de prendre la mesure des différences organisationnelles et structurelles des trois entités nouvellement unifiées. A ce titre, un travail d'harmonisation du fonctionnement de la nouvelle structure a débuté et devra se poursuivre sur les prochains exercices.

Des premières étapes ont été réalisées en 2017 avec entre autre :

- Une harmonisation des règles de dotation des composteurs,
- La centralisation de l'achat des bacs de collecte sur un même marché public,
- La réalisation de la collecte du verre en PAV sur le territoire Ouest par la régie du territoire Est au moment du renouvellement d'un marché de prestation.

Chapitre 4 / La collecte des déchets : bilan

4.1 Evolution des tonnages



Comparatif des tonnages par flux depuis 2010.

	2010	2015	2016	2017
OM	74 917	72 089	72 874	71 953
CS	16 884	15 960	15 951	16 148
Verre	9 778	10 383	10 473	10 147
Déchèteries	44 433	42 800	45 214	45 548
Tonnage total	146 012	141 232	144 512	143 796

Tonnages collectés et cumulés des trois pôles déchets.

La part de déchets ménagers et assimilés collectés au sein du Grand Reims est en baisse de 1.5% depuis 2010.

Sur les 7 dernières années, les tonnages collectés en ordures ménagères ont baissé de 5.8%. La hausse de fréquentation des usagers sur les 21 déchetteries depuis 2015 se traduit par une augmentation des tonnages collectés (+ 5.6%).

Année	Omr en kg/hab.	CS en kg/hab.	Verre en kg/hab.	Déchetterie en kg/hab.	DMA en kg/hab.
2010	261	59	34	155	508
2015	248	55	36	147	486
2016	250	55	36	155	496
2017	246	55	35	155	491

Soit un ratio de 491 kg/an/hab., ce qui est très inférieur à la moyenne nationale 561 kg/hab./an (source ADEME)

Cette baisse peut-être aussi liée aux programmes de prévention qui ont été initiés dès 2010 par la collectivité. Il y a un début de changement des comportements dans ce domaine.

4.2 Performance de collecte.

Les performances de collecte pour la Communauté urbaine du Grand Reims sont les suivantes :

Flux	CUGR 2016	CUGR 2017	Evolution CUGR 2017/2016	ADEME (fév. 2015)	% évolution entre CUGR et données ADEME
	kg/hab.	kg/hab.	%	kg/hab.	%
OMR	250	246	-1,6	288	-14,6
CS	55	55	0,0	48	14,6
Verre	36	35	-2,8	30	16,7
Déchèteerie	155	155	0,0	195	-20,5
Total	496	491	-1,0	561	-12,5

Comparativement aux données nationales fournies par l'ADEME, chaque résident du territoire de la collectivité produit en moyenne 491 kg /hab./an de déchets ménagers et assimilés, ce qui est inférieur de 12.5% aux données nationales. Cette baisse s'exprime notamment sur les flux d'ordures ménagères résiduelles, -14.6% et sur les apports volontaires en déchetteries (-20.5%).

A contrario, la production de matériaux recyclables en collecte sélective est supérieure de 14.6% (55 kg/hab./an) par rapport aux données nationales. Le flux de verre collecté est également excédentaire de 16.7% (35 kg/hab./an).

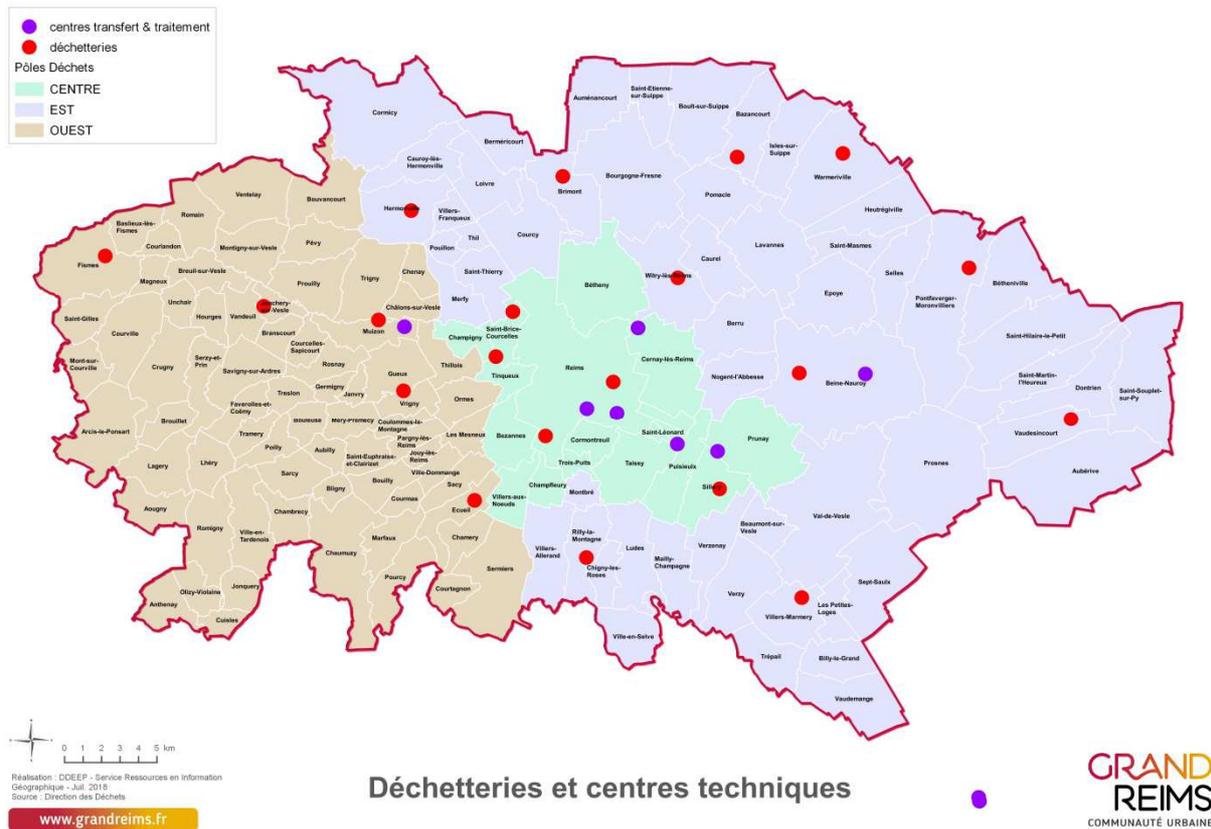
Ces chiffres restent stables **par rapport à 2016** pour la collecte de matériaux recyclables en porte à porte ainsi que pour les apports en déchetteries. La quantité de verre collectée baisse d'1Kg/hab./an tandis que celle des ordures ménagères résiduelle chute de 4 kg/hab./an.

Ainsi, les tonnages collectés sur 2017 sont en baisse de 1% par rapport à l'année 2016.

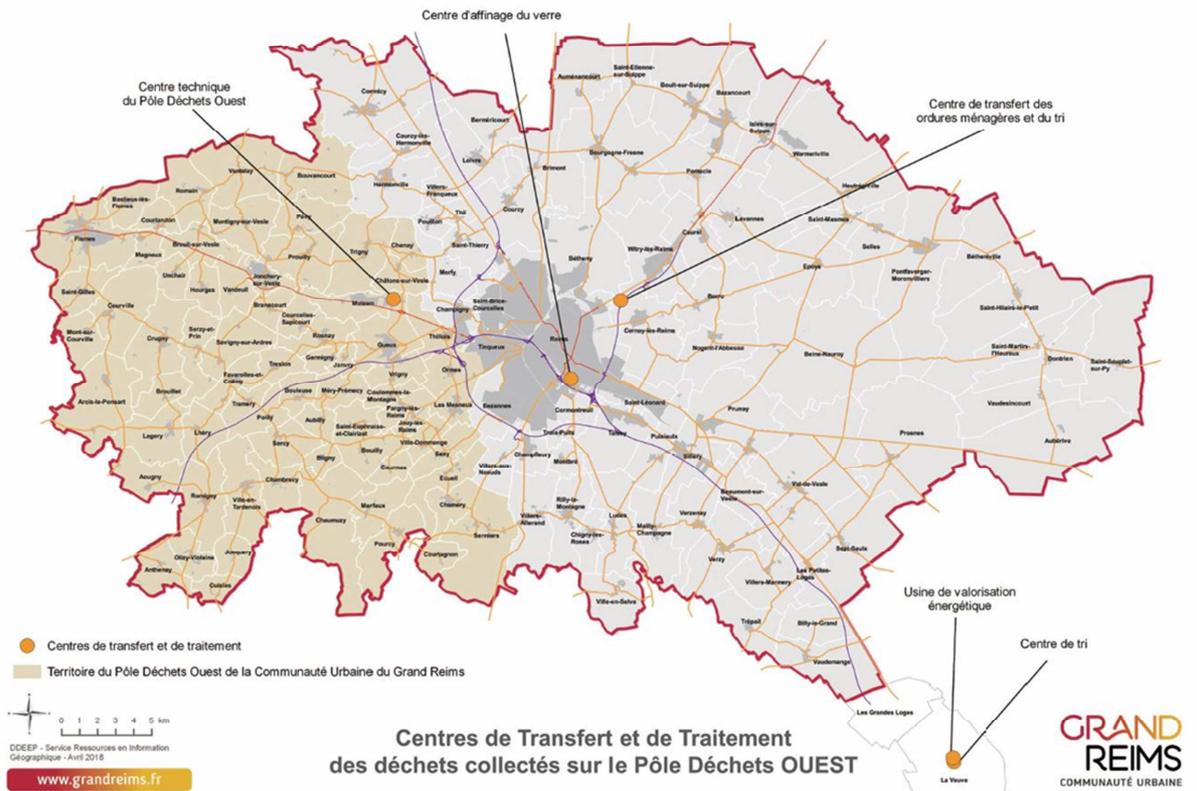
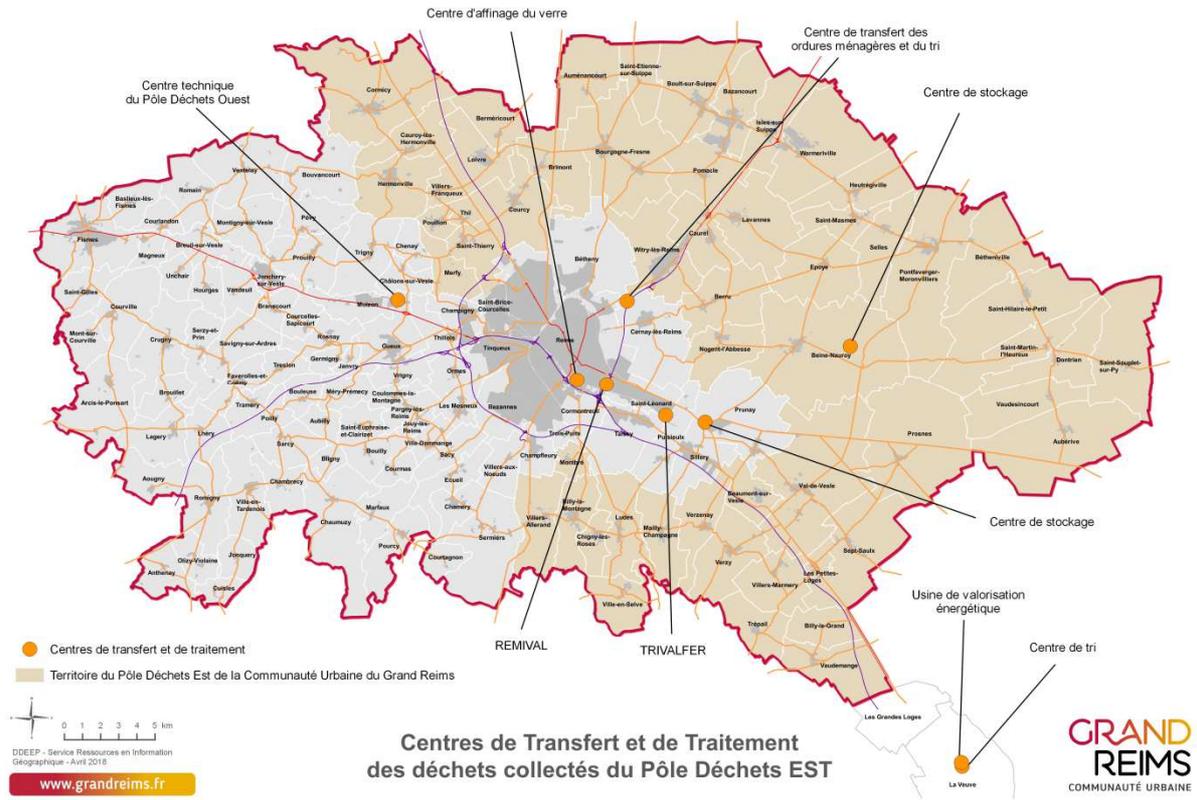
A noter : La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 fixe comme objectif la réduction de 10 % de la quantité de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020 et limitation des quantités de déchets des activités économiques.

Chapitre 5 / Le traitement des déchets : organisation

5.1 Localisation des unités de traitement existantes



Les collectes d'Ordures Ménagères et de matériaux recyclables des pôles EST et OUEST sont traitées sur le site du SYVALOM à La Veuve (51), en dehors du territoire du Grand Reims. (Cf. point sur la carte positionnée en dehors des limites du territoire). Il s'agit d'une unité de valorisation énergétique (AUREADE) et d'un centre de tri.



5.2 Nature des traitements (dont valorisation)

Type de Collecte	Destinations des déchets collectés		
	Type(s) d'installation(s)	Nom de(s) l'installation(s) destinataire(s)	Commune et Département
Ordures ménagères résiduelles <i>Transit par un quai de transfert</i>	Valorisation énergétique	Unité de valorisation énergétique du SYVALOM AUREADE	La Veuve, 51
OMR(2)	Valorisation énergétique	Rémival	Reims (51)
Verre	Recyclage Centre d'affinage	Verrerie OI Manufacturing SIBELCO	Reims, 51
Déchets verts	Compostage	Terralys	Warmeriville (51)
Encombrants (hors déchetteries) en porte à porte	Réemploi 1/3 Déchetterie (2/3)	EMMAUS	Berry Au Bac (02)
Textile (inclus déchetterie)	TRI	Eco-Textiles Le Relais Framimex/eco textile Le Relais	Appilly, 60 Bruay-la-Buissière, 62
DASRI (inclus déchetterie)	Valorisation énergétique	TRADEHOS	St Saulv, 59
Emballages et papiers graphiques (multimatériaux) <i>Transit : pôle Ouest. Pas de transit Pôle Centre</i>	TRI	Centre de tri du SYVALOM pôle Ouest TRIVALFER pôle Centre	La Veuve, 51 Reims 51
Emballages (sans les papiers graphiques) Pôle Est en PAP	Valorisation Tri	SYVALOM	La Veuve 51
Papiers graphiques Pôle EST	Valorisation Tri	NORSKE SKOG	Vosges (88)
Verre des professionnels Pôle Centre	Centre affinage	SIBELCO	Reims (51)

Type de Collecte	Destinations des déchets collectés		
	Type(s) d'installation(s)	Nom de(s) l'installation(s) destinataire(s)	Commune et Département
Encombrants	Valorisation matière	SYNERGIE ENVIRONNEMENT	Faverolles et Coemy 51
	Enfouissement	REMIVAL PARANT	Reims 51 Beine-Nauroy 51
Gravats	Valorisation matière	C'MATER	Courcy 51
		PARANT	Prunay 51
Métaux	Valorisation matière	DERICHEBOURG	Reims 51
Cartons	Valorisation matière	EDINORD	Tinqueux 51
		GIRON	Reims 51
Bois	Valorisation matière	SYNERGIE ENVIRONNEMENT	Faverolles et Coemy 51
		BROYAGE NORD EST	Livry Louvercy 51
		CHAMPENOISE ENVIRONNEMENT	Cernay les Reims 51
Piles	Traitement Recyclage	VALDIS	Commentry 03
Huiles de vidange	Recyclage	CHIMIREC VALRECOISE	St Juste en Chaussée 60
Huiles alimentaires	Recyclage	H.E.R ENVIRONNEMENT	Mareuil en Brie 51
Autres déchets dangereux	Valorisation énergétique, recyclage, enfouissement	ECO-DDS: CHIMIREC VALRECOISE	St Juste en Chaussée 60
		Hors ECO-DDS: ORTEC	Villers Bretonneux 80
Déchets d'Eléments d'Ameublement(DEA)	Recyclage, valorisation énergétique, transformation en combustible solide	Suez pour ECO-MOBILIER	Saint Brice Courcelles 51
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques(DEEE)	Recyclage et valorisation énergétique	Envie via ECO-SYSTEMES	Reims 51
Housses Plastiques	Valorisation matière	CHAZELLE	La Chapelle Saint Luc 10

Ce tableau reprend l'ensemble des sites de traitement des déchets collectés sur le Grand Reims. Chaque pôle a conservé ses installations de traitement respectives sur l'année 2017, de ce fait, des flux identiques peuvent avoir plusieurs unités de traitement différentes. Cette situation doit perdurer à moyen terme mais sera réévaluée lors du renouvellement des marchés.

	Nature des traitements		
	Valorisation énergétique	Valorisation matière	Mise en stockage
OM	✓		
TRI		✓	
VERRE		✓	
TEXTILE		✓	
Déchetteries			
<i>papier/carton</i>		✓	
<i>emballage en mélanges</i>		✓	
<i>encombrants incinérables</i>	✓		
<i>encombrants non incinérables</i>			✓
<i>gravats</i>		✓	
<i>plâtres et complexes</i>		✓	
<i>Amiante</i>			✓
<i>métaux</i>		✓	
<i>déchet vert</i>		✓	
<i>bois A</i>	✓	✓	
<i>bois B</i>		✓	
<i>DEA - mobiliers</i>		✓	
<i>D3E</i>		✓	
<i>housses plastiques</i>		✓	
<i>polystyrène</i>		✓	
<i>DDS</i>		✓	
<i>huiles</i>		✓	
<i>huiles alimentaires</i>		✓	
<i>lampes</i>		✓	
<i>Piles et batteries</i>		✓	
<i>DASRI</i>	✓		
<i>cartouches + nespresso</i>	✓		
<i>pneumatique</i>		✓	

La valorisation énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité. Elle est utilisée sur le Grand Reims principalement pour les Ordures Ménagères et les encombrants incinérables.

La valorisation matière est un mode de traitement des déchets, permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage. Elle est majoritairement utilisée sur notre collectivité pour donner une seconde vie à nos déchets.

La mise en stockage s'effectue dans une installation qui a pour vocation de traiter et de stocker les déchets dans des conditions optimales de sécurité. Elle est à éviter et devient marginalisée sur notre territoire. Seuls les encombrants non incinérables et les déchets d'amiante sont traités par ce biais.

A noter : Une majorité de ces déchets sont gérés via des éco-organismes (Eco Mobilier, Eco DDS, Eco TLC, Ecologic...) qui ont des obligations de valorisation.

Chapitre 6 / Le traitement des déchets : bilan

6.1 Capacité et tonnages traités

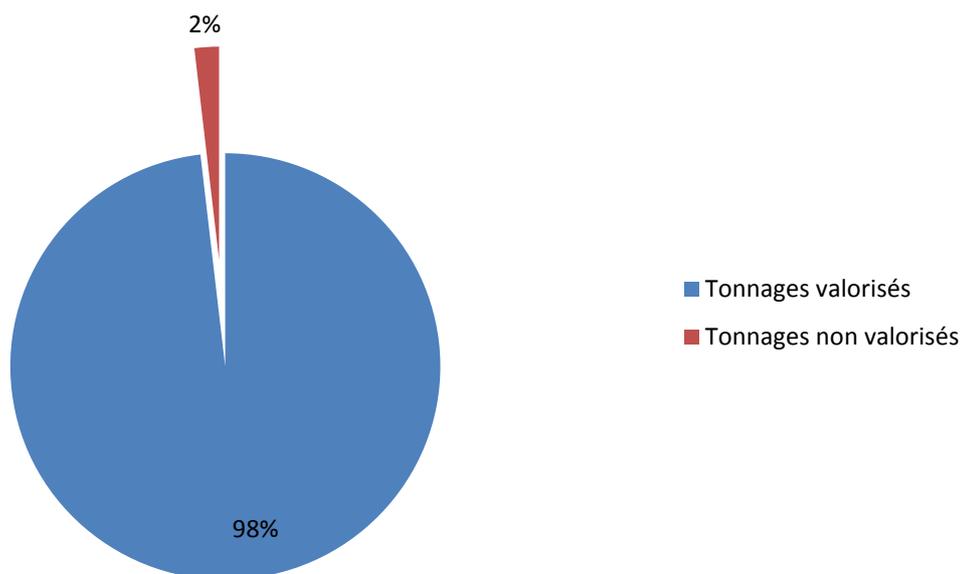
6.1.1 Taux global de valorisation

Un Taux de valorisation globale correspond au rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale des déchets générés.

	territoire	tonnage	TOTAL	site traitement	tonnage valorisé
OM	PDO	6 350	71 954	CVE	6 350
	PDE	9 198		CVE	9 198
	PDC	56 405		CVE	56 405
TRI	PDO	1 432	16 149	CDT	1 432
	PDE	2 325		CDT	2 325
	PDC	12 392		CDT	12 392
VERRE	PDO	1 429	10 147	Centre affinage	1 429
	PDE	2 044			2 044
	PDC	6 674			6 674
TEXTILE	PDO	121	1 210	CDT	121
	PDE (*)	50			50
	PDC	1 039			1 039
Déchetteries					
<i>papier/carton</i>	PDO	419	1 840	CDT	419
	PDE	461		CDT	461
	PDC	959		CDT	959
<i>emballage en mélanges</i>	PDO	-	18		-
	PDE	-			-
	PDC	18		CDT	18
<i>encombrants incinérables</i>	PDO	2 470	7 876	TRI	2 470
	PDE	1 587		CVE	1 587
	PDC	3 819		CVE	3 819
<i>encombrants non incinérables</i>	PDO	28	2 628	ISDND	
	PDE	2 589		ISDND	
	PDC	11		ISDND	
<i>gravats</i>	PDO	1 588	10 548	TRI	1 588
	PDE	3 433		TRI	3 433
	PDC	5 527		TRI	5 527
<i>plâtres et complexes</i>	PDO	-	613		
	PDE	-			
	PDC	613		TRI	613
<i>Amiante</i>	PDO		38		
	PDE				
	PDC	38		ISDD	
<i>métaux</i>	PDO	322	2 010	TRI	322
	PDE	677		TRI	677
	PDC	1 011		TRI	1 011
<i>déchet vert</i>	PDO	2 772	11 640	TRI	2 772
	PDE	3 634		TRI	3 634
	PDC	5 234		TRI	5 234
<i>bois A</i>	PDO	-	2 934	TRI	-
	PDE	101		TRI	101
	PDC	2 833		TRI	2 833
<i>bois B</i>	PDO	263	1 274		263
	PDE	1 011		TRI	1 011
	PDC	-			
<i>DEA - mobiliers</i>	PDO	189	1 660	TRI	189
	PDE	229		TRI	229
	PDC	1 242		TRI	1 242

	territoire	tonnage	TOTAL	site traitement	tonnage valorisé
D3E	PDO	267	1 768	TRI	267
	PDE	414		TRI	414
	PDC	1 087		TRI	1 087
housses plastiques	PDO	-	9		-
	PDE	9		TRI	9
	PDC	-			-
polystyrène	PDO	4	4	TRI	4
	PDE	-			-
	PDC	-			-
DDS	PDO	65	444	TRI	65
	PDE	177		TRI	177
	PDC	202		TRI	202
huiles	PDO	11	68	TRI	11
	PDE	28		TRI	28
	PDC	29		TRI	29
huiles alimentaires	PDO	1	1	TRI	1
	PDE	-		TRI	-
	PDC	-		TRI	-
lampes	PDO	1	3	TRI	1
	PDE	-		TRI	-
	PDC	3		TRI	3
Piles et batteries	PDO	3	52	TRI	3
	PDE	5		TRI	5
	PDC	44		TRI	44
DASRI	PDO	-	3	CVE	-
	PDE	1		CVE	1
	PDC	2		CVE	2
cartouches + nespresso	PDO	-	11	CVE	-
	PDE	2		CVE	2
	PDC	9		CVE	9
pneumatique	PDO		59		-
	PDE				-
	PDC	59		TRI	59
TOTAL collecté (avec textile)		144 962	144 962		142 296
Taux de valorisation					98%

A noter : Le tonnage ici tient compte des textiles qui ne rentrent pas dans les DMA.



Le **taux global de valorisation** du Grand Reims est de **98%** en 2017. 2666 tonnes des déchets totaux collectés n'ont pas fait l'objet d'une valorisation.

Il s'agit d'une part d'encombrants et de l'amiante collectés en déchetteries. Ils ont été traités en installation de stockage.

Au niveau national, le taux de valorisation (énergétique, matière et organique) est de 68%.

Ce très bon niveau de valorisation vient de la stratégie mise en place depuis de nombreuses années autour du tri sélectif et de la valorisation énergétique.

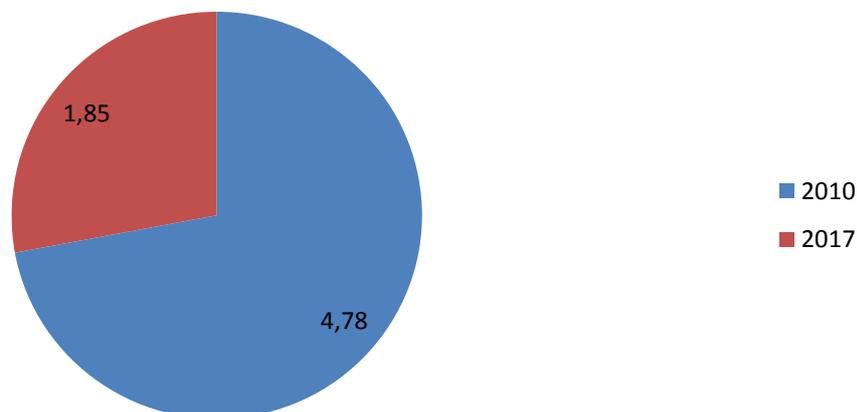
6.1.2 Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

	2010	2017	Evolution en %
Tonnages stockés	6982	2666	-62
Part des tonnages mis en stockage en %	4,78	1,85	-61

Les tonnages indiqués ci-dessus sont ceux directement gérés par la collectivité. Ils ne tiennent pas compte de détournements organisés par les sites de traitement.

Il s'agissait en 2010 d'encombrants, de déchets d'amiante, de mâchefers, de REFIOMS et d'OM détournées.

Part des tonnages mis en stockage en %



En 2010, les trois structures avaient collecté 146012 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés. La part de mise en installation de stockage était de 4.78% soit 6982 tonnes.

Pour l'année 2017, les tonnages collectés sont de 143794 tonnes. 2266 tonnes ont été transférées sur une installation de stockage, soit 1.85%.

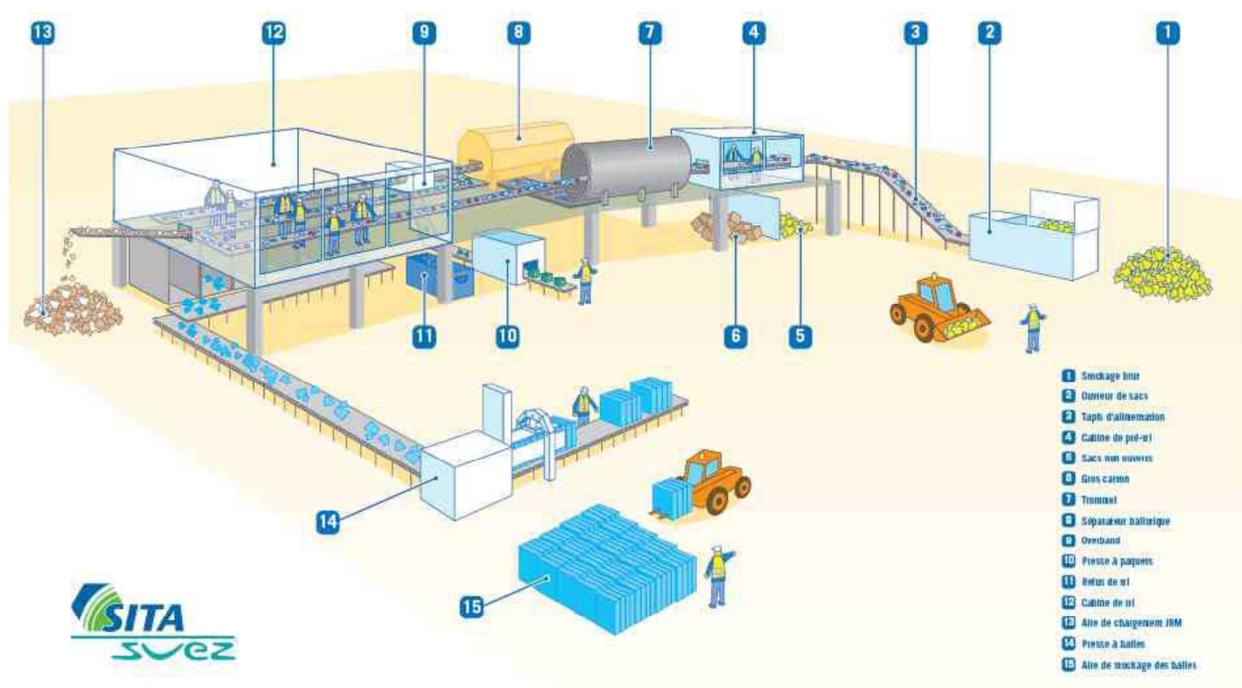
La mise en installation de stockage a régressé de **61%** sur ces 7 dernières années.

La baisse de la mise en décharge vient en partie du choix de la valorisation énergétique pour certains encombrants (avec broyage).

6.1.3 Capacité des principales installations de traitement sur le Grand Reims

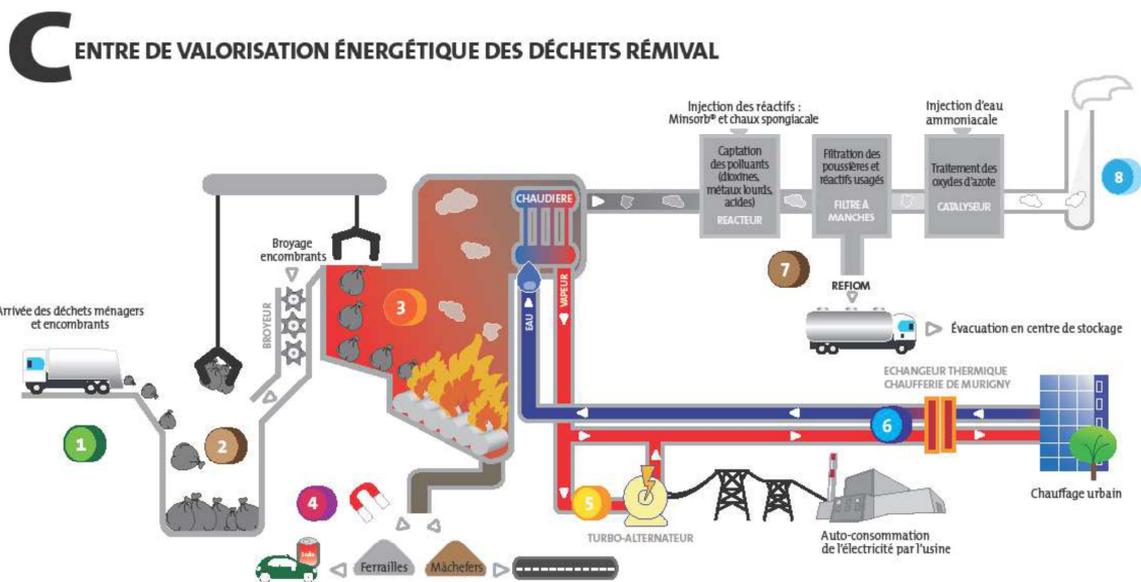
Le pôle centre procède au traitement de ses OMR et de la collecte sélective sur ses deux sites intramuros.

Caractéristiques techniques du centre tri TRIVALFER



La capacité du site est de 15 000 tonnes par an

Caractéristiques techniques de l'UVE Pôle Centre REMIVAL



La capacité du site est de 103 000t/an (arrêté préfectoral d'exploitation)

Cette année a été marquée par le renouvellement de la DSP relative à l'exploitation du centre de valorisation énergétique et du réseau d'interconnexion : le contrat de DSP a été confié en date du 28/09/2017 à la société REMIVAL pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Dans le cadre de ce renouvellement, des travaux importants vont être engagés afin notamment d'obtenir :

- Une performance énergétique supérieure à 65 %
- Des mâchefers plus secs.

Les pôles Ouest et Est procèdent au traitement de leurs OMR et des matériaux issus de la collecte sélective sur le site externalisé du SYVALOM à La Veuve dans la Marne.

Le centre de tri du SYVALOM a une capacité technique de traitement de 28 000 t/ an de collecte en multi matériaux.

L'Unité de Valorisation Energétique du SYVALOM (AUREADE) a une capacité de traitement de 100 000 t/ an produisant ainsi une quantité d'électricité capable de répondre aux besoins de consommation de 24000 habitants par an.

Les 10 147 tonnes de verre collectées sur le territoire sont acheminées sur le centre d'affinage SIBELCO Green Solutions basé à Reims. Le produit issu de l'affinage est ensuite envoyé sur l'usine OI de Reims pour y subir une transformation définitive. La capacité technique de traitement du site SIBELCO Reims est de 250 000 t/an.

6.1.4 Tonnages traités sur les principaux centres de traitement

Sites de traitement		2016	2017	Part CUGR 2017 en %
REMIVAL (Omr)	Tonnage total	76 181	74 683	85
	dont CUGR	64 691	63 648	
AUREADE (Omr)	Tonnage total	96 885	79 133	20
	dont PDO et PDE	15 344	15 548	
Centre de tri SYVALOM	Tonnage total	NC	11 670	22
	dont PDO et PDE	NC	2 573	
Centre de tri TRIVALFER	Tonnage total	13 135	13 418	100

A noter : Pour le centre de tri TRIVALFER, celui-ci n'accueille que des déchets provenant du pôle Centre.

6.2 Refus de tri et performance

6.2.1 Définition et enjeux des refus de tri

Le refus de tri est une partie des déchets non valorisables mêlées au moment de la collecte des déchets destinés au recyclage. Leur élimination coûte cher. En effet, ces refus sont d'abord collectés, puis triés pour finalement être envoyés sur les Usines de Valorisations Energétiques de REMIVAL et AUREADE via un transport supplémentaire.

Le taux de refus sur l'ensemble des trois pôles s'élève à 12.3%. Ainsi, 1985 tonnes ont été déposées par erreur dans les 16148 tonnes collectées au cours de l'année.

A noter : ce taux est bon par rapport à une valeur nationale estimée à 25%.

6.2.2 Performance énergétique des installations

La performance énergétique de l'installation REMIVAL est de 63.3%. Ce calcul est basé sur la formule de l'arrêté ministériel du 3/08/2010 modifié par l'arrêté du 7/12/2016 et complété par la circulaire des douanes du 29/12/2016 conformément à notre arrêté préfectoral.

La performance énergétique de l'installation AUREADE est de 78%.

A noter : dans le cadre du renouvellement de la DSP REMIVAL, il est demandé un taux supérieur à 65%.

6.3 Résidus du traitement

L'incinération des déchets sur l'usine de valorisation énergétique REMIVAL génère des imbrûlés appelés **mâchefers**. A ce titre, la production a été de 12 581 tonnes sur REMIVAL en 2017.

La plateforme d'élaboration et de maturation des mâchefers située sur la commune de Reims a été mise en service industriel le 1^{er} juin 2005. Elle est exploitée par le G.I.E YPREMA MORONI dans le cadre d'un marché public de prestations de services.

Les mâchefers sont valorisés généralement en sous couche routière, ainsi 19897 tonnes ont été utilisées à cet effet cette année, dont 9235 tonnes sur les chantiers à maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

A noter : le taux de réutilisation des mâchefers sur son territoire est le plus faible depuis plusieurs années sur le pôle Centre.

La production de **REFIOM** de REMIVAL est de 389 tonnes, celle de métaux ferreux s'élève à 1359 tonnes.

Les pôles Est et Ouest ont apportés 15548 tonnes d'OMR sur l'usine de valorisation énergétique d'AUREADE. 2266 tonnes de mâchefers ont ainsi été produites et valorisées. 438 tonnes de ferrailles en ont été extraites. La production de REFIOM s'élève à 698 tonnes pour les apports 2017.

Chapitre 7 / Impact environnemental et sanitaire

7.1 Exemples d'indicateurs

La collecte du pôle centre est effectuée par 34 bennes ayant une moyenne d'âge de 4 ans. 14 bennes Euro 6 ont été renouvelées en 2017, plus respectueuses des contraintes environnementales notamment concernant les hydrocarbures imbrûlés (HC), les oxydes d'azote (NOX), et les particules (PM) et les nuisances sonores. Ces collectes ont nécessité 307265 litres de gasoil pour une distance parcourue de 484353 kms. Le parc de véhicules du prestataire Suez est certifié ISO 9001.

Les déchetteries du pôle centre sont certifiées ISO 9001- ISO 14001 et OHSAS 18001.

Le centre de tri est certifié ISO 14001. La plateforme de maturation des mâchefers est quant à elle certifiée ISO 9001 et ISO 14001.

Enfin, pour le pôle centre, l'usine d'incinération est certifiée ISO 9001- ISO 14001- ISO 50001 et OHSAS 18001.

Deux nouveaux camions de collecte EURO 6 ont été intégrés sur le pôle Ouest, ce qui représente un renouvellement d'1/3 de la flotte.

Ainsi, 861000 kms parcourus ont été nécessaires à la gestion des déchets sur l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine du Grand Reims. Ce chiffre conséquent est essentiellement dû à l'importance du nombre de communes rurales constituant le vaste territoire de notre structure.

Chapitre 8 / L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

8.1 Description de l'emploi dans le secteur des déchets sur le territoire

En 2017, la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté Urbaine du Grand Reims a nécessité la compétence de 87 Equivalent Temps Plein d'agents de la collectivité aussi bien techniques qu'administratifs, 97 Equivalent Temps Plein d'agents du secteur privé travaillant pour la réalisation des tâches liées aux prestataires.

Par ailleurs, le fonctionnement des déchetteries requiert également la présence de 27 Equivalent Temps Plein sur site tout au long de l'année.

L'INSERTION :

La Direction des Déchets et de la Propreté participe activement à l'action de la collectivité relative à l'insertion dans son fonctionnement depuis plusieurs années.

Cela se concrétise au travers des prescriptions qu'elle fixe dans ses marchés publics, des conventions avec des organismes spécifiques mais aussi par l'implication des sociétés privées avec lesquelles la Collectivité collabore dans le cadre de ses contrats.

Ainsi, en **2017**, les actions en matière d'insertion sont traduites en nombre d'heures travaillées par du personnel sous contrat d'insertion.

Le détail de ces actions est le suivant :

- L'entretien des espaces verts sur le pôle de valorisation TRIVALFER : 190 h
- Le tri des emballages ménagers et vieux papiers : 9 570 h
- L'accueil de compagnons d'Emmaüs sur les 5 déchetteries communautaires du pôle centre (convention d'accueil sur les déchetteries) 3 samedis / mois 318 h
- La distribution de nos calendriers de collecte du pôle Centre dans les différents secteurs en janvier 2017 dans le cadre d'un marché d'insertion spécifique attribué à l'AREJ pour l'édition 2017 pour un total de 1602 h, Reims Espoir a débuté la distribution des calendriers 2018 en décembre 2017 pour un total de 42 h.
- Le service de collecte d'encombrants sur rendez-vous pour le pôle Centre, réalisé par un marché spécifique d'insertion est confié à Emmaüs pour : 1435 h.
- Le service de collecte en porte à porte réalisé par SRN (prestataire de collecte du pôle Centre) avec la prise en compte de l'intérim d'insertion pour : 9 024 h.

Pour l'ensemble de la direction, nous avons un total de **20 428 h** (soit l'équivalent de **13 agents** à temps plein pour 1 607 heures de travail par an).

Chapitre 9 / La concertation et la gouvernance

9.1 Description des moyens d'information et de concertation

L'année 2017 aura été marquée par de nombreuses interventions de communication auprès du public du territoire, tant scolaire, adulte ou professionnel. Ainsi, 10853 actions via les animations, manifestations, porte à porte, contacts téléphoniques, mails, participations aux conseils de quartiers ont permis d'échanger sur la thématique du déchet auprès de 38000 personnes. Ce lien direct et privilégié permet de véhiculer des messages de sensibilisation ou de répondre à des questionnements de la part des usagers du service.

A noter : Dans le cadre de la création du Grand Reims, il a été décidé la mise en œuvre d'un Conseil d'Orientation Déchet composé d'élus volontaires représentant leurs territoires respectifs. Il est présidé par le vice-président aux déchets, et le COD est l'instance de référence pour toutes les réflexions et propositions relatives à l'exercice de la compétence déchet.

Actions de communication	Nombre de personnes sensibilisées	Nombre d'animations
Les animations et le porte à porte	12003	10587
Animations à destination du public scolaire	6984	283
Animations à destination du public scolaire hors écoles	1213	45
Visites de sites	1375	57
Animations auprès d'un public adultes (dont ateliers compostage et conseil de quartier)	1095	79
Bacs ventouses	150	328
Sensibilisation en porte à porte et pieds d'immeuble (refus, installation de conteneurs enterrés, bacs ventouses, nouvelle construction, etc.)	1186	9795
La relation usagers via Tri Info	16699	
Dont contacts téléphoniques et visuels	16699	
Les temps forts nationaux	484	11
Semaine du Développement Durable	204	10
Semaine Européenne de Réduction des Déchets	280	1
Les manifestations locales	1612	12
Distribution Mulch et Compost sur les trois sites du Grand Reims	1261	4
Stands D3E avec Envie	351	8
Les manifestations du territoire	3692	34
Place aux jeux	496	10
Loisirs Tour	641	4
Salon tendance Nature	820	3
Week-end de l'arbre	895	2
Festiv' été	320	4
Run in Reims	30	1
Autres manifestations du territoire	490	10
Les manifestations de proximité (Marchés, fêtes de quartier, etc.)	1270	33
L'Eco-exemplarité des collectivités	332	9
Les entreprises du territoire	2	85
TOTAL	36094	10771
Animations du pôle Ouest	260	13
Animations du pôle Est	1574	68

Les agents de la collectivité interviennent sur des animations de 4 types :

- > animations en milieu scolaire de la 3^{ème} année de maternelle au collègue
- > animations hors milieu scolaire : maisons de quartier, centres de vacances,...
- > animations grand public et familial : fêtes de quartiers, stands marchés, résidences pour personnes âgées, etc.
- > visites de déchetteries et du centre de tri.

Depuis 2011, ces missions ont été complétées et renforcées avec le recrutement d'un chargé de mission prévention des déchets dans le cadre d'une convention et d'un financement de l'ADEME.

La communication grand public se décompose en actions en porte à porte (erreurs de tri et sensibilisation en habitat collectif) et des actions hors foyers (fêtes de quartier, marchés hebdomadaires, conseils de quartier...).

Des supports écrits dont principalement le calendrier de collecte, permettent une diffusion à très large échelle.

L'information est également relayée au niveau de la Direction des Déchets et de la Propreté par deux standards téléphoniques.

La collectivité a mis en place un n° de téléphone "TRI INFO" depuis fin 2000 pour permettre à la population d'avoir un interlocuteur unique pour tous les problèmes liés aux déchets (horaires de collecte, bacs volés, visites à programmer...) pour le pôle déchet Centre. Les pôles déchets Ouest et Est possèdent également leur standard téléphonique.

Avec le n° "ALLÔ PROPRETÉ" de la Ville de Reims, un certain nombre d'appels concerne la gestion des déchets (notamment pour la gestion des encombrants ou le fonctionnement des déchetteries).

Nous travaillons sur la conception d'un véhicule d'animation « Tri Truck » permettant de véhiculer des informations au plus proche des habitants. Ce nouvel outil de communication doit être effectif en 2018.

Mise en œuvre d'une CCSPL :

En mars 2017 a été créé, pour le Grand Reims, une Commission Consultative des Services Publics Locaux représentée par Madame La Présidente de la CUGR, de 20 élus et de représentants d'associations locales. La CCSPL a pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voie des associations représentatives. Elle contribue ainsi à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics, notamment celui de la gestion des déchets ménagers.

Voir annexe 3, liste des membres de la CCSPL du Grand Reims.

9.2 Suivi des réclamations et évolutions

	Nombre de contacts
Nombre contacts physiques ou téléphoniques sur "TRI INFO"	16 701
contact administrés mail	1 341
Contacts portail	331
contacts administrés direct tri info	838
contact administrés standard tri info niv 1	4 627
contacts administré standard tri info niv 2	9 564
Nombre appels "DIRECTION"	8 421
dont pour les Déchets	1 198

Comme explicité dans le point 9.1 ci-dessus « Description des moyens d'information et de concertation », la collectivité a mis plusieurs points d'entrée en matière de prises de contact, renseignements et dépôts de réclamations.

Ainsi, ce sont quelques 35 000 contacts liés au domaine du déchet qui ont été enregistrés sur l'année 2017 au sein de notre structure. Parmi ces contacts, les réclamations ont fait systématiquement l'objet d'un suivi et d'un traitement par les agents de sensibilisations ou par les encadrants de secteurs.

Partie 2 > Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 10 / Modalités d'exploitation du service

10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Organisation du service public d'élimination des déchets :

Flux	Pôles	Fréquence	Collecte et contenants	Transport	Traitement
OMR	PDC	C2. Centre-ville de Reims en C7. 10 nouvelles communes (ex SYCODEC et SYCOMORE) en C1	PAP en bacs ou sacs, PAV (435 bornes)	Prestataire SUEZ. Régie pour 10 nouvelles communes ex SYCODEC et SYCOMORE	Incinération Valorisation REMOVAL
	PDO et PDE	C1. C2 pour Fismes et habitat collectif de Muizon	PAP en bacs. Centre-ville de FISMES pour le PDO en sacs.	Régie	Incinération Valorisation AUREADE
Verre	PDC	C1 en PAP sur Bezannes centre, gros producteurs professionnels	PAP en bacs	Prestataire SUEZ	Verrerie OI SIBELCO
	PDC, PDE, PDO	Apport volontaire	Apport volontaire (862 bornes), conteneurs aériens et enterrés	MINERIS	Verrerie OI SIBELCO
JRM	PDC et PDE	C1	PAP en bacs et sacs	Prestataire SUEZ PDC et régie PDE	Centre de tri : PDC TRIVALFER. PDE AUREADE
	PDO	C0,5. C1 Fismes et habitat collectif de Muizon	PAP en sacs	Régie	Centre de tri: AUREADE
Emballages	PDC et PDE	C1	PAP en bacs et sacs	Prestataire SUEZ PDC et régie PDE	Centre de tri : PDC TRIVALFER. PDE AUREADE
	PDO	C0,5. C1 Fismes et habitat collectif de Muizon	PAP en sacs	Régie	AUREADE
Déchèteries	PDE et PDO	Apport volontaire	Apport volontaire	Régie	Divers traitements
	PDC			Prestataire VEOLIA	
Déchets verts	PDC	C0,5 de mars à décembre	PAP en bacs sur rendez vous	Prestataire SUEZ	TERRALYS

Les fréquences de collectes sont intimement liées à la densité de population et de logements sur le territoire. Ainsi, le centre-ville de Reims (urbain dense) est collecté en C7 en Ordures Ménagères. Les autres quartiers de Reims ainsi que les villes de Bezannes, Bétheny, Saint Brice Courcelles, Tinquieux, Cormontreuil, Fismes et l'habitat collectif de Muizon pouvant être classés en habitat urbain sont collectés en C2. Les autres communes du Grand Reims sont collectées en C1 pour les Ordures Ménagères.

La fréquence de collecte des matériaux recyclables en porte à porte s'effectue une fois par semaine sur les pôles déchets Est et Centre, ainsi que sur la Ville de Fismes et l'habitat collectif de Muizon. Le reste du territoire du pôle déchet OUEST est collecté en C 0.5.

	OMR	Verre	Recyclables Secs des OM hors verre	Déchetteries hors tonnages de gravats	Déchets verts (sur abonnement)	Toux flux
Population desservie	293 000	293 000	293 000	293 000	135 foyers	293 000
Tonnage	71 964	10 147	16 149	45 546	28	143 796
kg/hab./an	246	35	55	155		491
Kg/hab./an données nationales (ADEME 2015)	288	30	48	195		561
Ecart Ratio national	-14,6	16,7	14,6	-20,5		-12,5

Comparatif des collectes par kg/hab./an entre la CUGR 2017 et les données nationales.

Chaque résident de la collectivité produit 14.6% d'OMR par an de moins qu'un français moyen. Cette tendance est identique (-20.5%) pour les apports en déchetteries.

Par contre, les apports en verre (+16.7%) et en recyclables secs (+14.6%) sont bien supérieurs aux ratios nationaux.

10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Pôle	Type de contrat	Nature de la prestation	Groupe affilié	Fin du contrat	Durée du contrat
PDC	MF	Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables sur les communes historiques de Reims Métropole. Ce marché dispose également d'un ensemble de services complémentaire (à prix unitaire). Ce marché intègre également la collecte des encombrants sur St-Brice Courcelles et avenant pour la collecte des DEV en porte à porte	SUEZ RV REIMS	31/03/2021	5 ans et 3 mois (TF) + 3 x 1 an possible
PDC	MF	Ce marché organise la collecte du verre sur l'ensemble du territoire de l'agglomération en en PAP pour les gros producteurs et la communes de Bezannes (lot 2), et les PAV (lot 1).	lot 1 : MINERIS lot 2 : SUEZ RV REIMS	30/06/2021	4 ans (TF) + 2 x 1 an (TC)
PDC	MF	Lot 1 : Reims/Europe / St-Brice	ONYX EST-CEDILOR Ss-traitant : ATEP	Reims/Europe (mai 2014 à mai 2019) / St-Brice (avril 2014 – avril 2019)	4 ans TC 1 : + 1 an
PDC	MF	Lot 2 : Reims/Croix-Rouge -Tingueux et Sillery		Lot 2 : Reims/Croix-Rouge (avril 2014 – avril 2019) / Tingueux et Sillery (mai 2014 à mai 2019)	
PDO	MAPA	Déchèterie mobile	SYNERGIE ENVIRONNEMENT	31/05/2018	4 ANS
PDC	MF	Traitement des déchets verts (déchets des services) - réception et valorisation sur le site du prestataire	TERRALYS	26/10/2020	4 ans dénonciation annuelle possible
PDC	Marché	Exploitation du centre de tri communautaire TRIVALFER / Conditionnement des cartons de déchetteries et des services	CHAZELLE	30/04/2020	TC1 : = > 30/04/2021 TC2 : = > 31/10/2021 TC3 : = > 30/04/2022
PDC	MF	Exploitation plateforme de valorisation des mâchefers TRIVALFER	GIE YPREMA/ MORONI	30/06/2019	7 ans
PDE	MAPA	Traitement des DIB	VEOLIA ONYX	31/11/2019	3 ans + 1 + 1 + 1
PDE	MAPA	Traitement des DMS	ORTEC	30/06/2018	3 ans + 1 + 1
PDO	MF	Traitement des déchets verts (déchetteries)	SUEZ ORGANIQUE	31/12/2019	2 à 4 ANS
PDO	MF	Traitement des encombrants	SYNERGIE ENVIRONNEMENT	31/12/2019	2 à 4 ANS
PDO et PDE	Adhésion	traitement des Omr et TRI	SYVALOM		
PDC	DSP	Exploitation du CVE communautaire Traitement des encombrants valorisables (déchetteries) et des DIB	REMOVAL		
PDC	MF	acquisition, pose et achat de pièces détachées pour conteneurs enterrés OM/TRI/verre (de 3 à 5 m3 avec ossature béton) tous les pôles	ASTECH	12/05/2018	4 ans
PDC	MF	Fourniture de bacs roulants hors 500l destinés à la collecte des déchets et pièces détachées, tous les pôles	PLASTIC OMNIUM	30/12/2018	4 ans

Pôle	Type de contrat	Nature de la prestation	Groupe affilié	Fin du contrat	Durée du contrat
PDC	MF	acquisition de conteneurs aériens insonorisés 2 à 4m3 en plastique pour la collecte du verre, papiers et emballages en apport volontaire, tous les pôles	COMPEOCO	19/12/2020	4 ans
PDC	MF	Acquisition de sacs en plastique jetable pour la collecte des OM et du TRI, tous les pôles	P T L	31/12/2019	4 ans
PDC	MF	lavage des conteneurs d'apport volontaires et des bacs roulants. Tous les pôles Lot 1 : Mobilier aériens spécifiques à la collecte du verre et mobiliers enterrés tous flux. Lot 2 : Bacs de collecte utilisés en points de regroupement	lot 1 : CNET ENVIR. lot 2 : ID VERDE	24/04/2019 27/04/2019	4 ans

Chapitre 11 / Budget, coût du service et financement

Les données de ce chapitre vont être tirées du compte administratif mais surtout d'une démarche de comptabilité analytique normalisée au niveau nationale par l'ADEME.

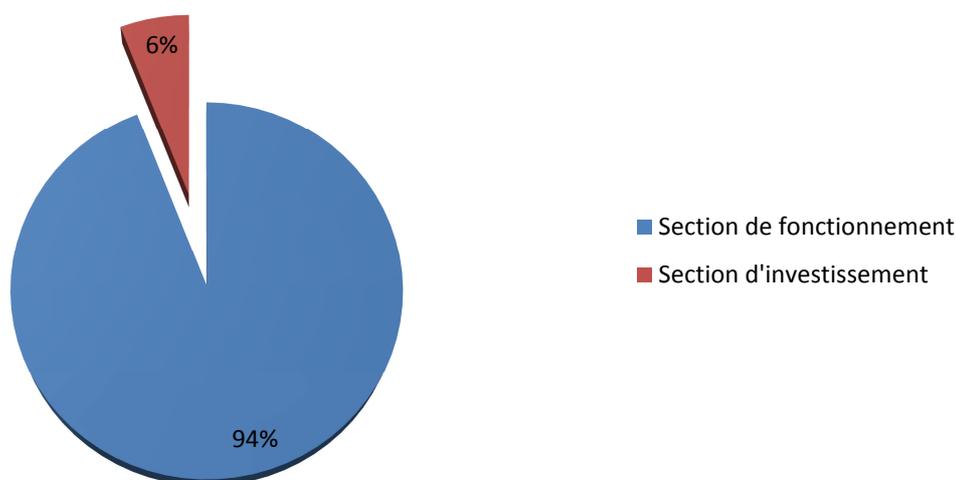
Les trois entités constituant le Grand Reims au niveau de la compétence déchet (SYCODEC, SYCOLMORE et Reims Métropole) s'étaient engagées depuis plusieurs années à réaliser cette démarche de comptabilité analytique.

Nous disposons aujourd'hui de données comptables fusionnées nous permettant d'avoir une vision très précise de nos coûts. Cette transparence des données est accrue encore avec la constitution d'un budget annexe déchet.

A noter : Les données comptables regroupées en matrice des coûts sont validés par l'ADEME. Celles-ci sont ensuite saisies sur un site internet dédié SINOE permettant à l'ADEME de réaliser tous les deux ans en moyen un rapport intitulé « RÉFÉRENTIEL NATIONAL DES COÛTS DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILES ». Le dernier référentiel date de Mars 2017 avec un échantillon de 382 collectivités couvrant 20,8 millions d'habitants.

11.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
DEPENSE	34 826 690	DEPENSE	2 185 387
charges à caractère générale	28 543 658	Moyens mobiles	80 619
charges personnelles : Frais assimilés	5 038 160	Maintenance bâtiments	50 471
opérations d'ordres	1 131 941	Moyens généraux	2 212
charges exceptionnelles	49 762	Finances	926 834
charges financières	61 067	Moyens informatiques	13 211
autres charges de gestion courante	2 101	Marchés publics	985
		Traitements déchets	92 155
		Collecte déchets	478 357
		Pôle déchets Est et Ouest	540 541



Il s'agit ici des données extraites du compte administratif 2017 du budget annexe déchet avec :

- Fonctionnement :
 - o Dépenses : 34,827 M€
 - o Recettes : 32,375 M€
 - Dont TEOM : 24,348 M€

Rem : les dépenses de fonctionnement sont essentiellement constituées des prestations de services (collecte, valorisation, tri) et de dépenses de personnels. Le reste des recettes est constitué de subventions d'éco-organismes et des ventes de matériaux.

- Investissement :
 - o Dépenses : 2,185 M€
- Rem : Les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées d'achat de véhicule de collecte, de moyens de pré-collecte (bac, conteneurs aériens et enterrés) et des travaux (sur les déchetteries).

11.2 Le coût aidé du service public

Le coût aidé est déterminée pour le Grand Reims avec la matrice des coûts validée pour 2017. Il correspond au coût qui reste à la charge de la collectivité.

Ce coût aidé reprend l'ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) déduit des produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filiales à responsabilité élargie du producteur/REP) et les aides publiques.

Il est bien souvent exprimé en euros hors taxe par habitant pour le rapprocher du niveau de financement et présenter aux usagers la structure des coûts à financer. Affiché en euros hors taxe par tonne, il permet de rendre compte du poids économique résiduel de chaque flux (OMr, Tri,...) afin de le mettre en perspective.

*A noter : Notre typologie d'habitat est considéré par l'ADEME en **URBAINE***

Tous flux (matrice validée 2017)	Coût aidé	Quantités collectées en kg/hab
CUGR	24 687 000 €HT	
	83 €HT/hab	491
Données nationales ADEME habitat Urbain	90 €	591
Ecart	-8%	-17%

A noter : Au vu des différences dans les méthodologies comptables, il n'est pas possible des comparer les données du CA avec celles de la matrice.

11.3 Le financement du service public

Le financement du service regroupe les contributions des usagers et les impôts directement affectés au service public de gestion des déchets.

Pour le Grand Reims, il s'agit essentiellement de la TEOM

A noter : Pour concrétiser la création de cette nouvelle entité, il a été décidé dès le mois de mars 2017 de fixer un taux de TEOM unique sur l'ensemble du territoire de la CUGR à 7,08%.

En 2017, le montant des contributions a été de 24 480 k€ soit 82,4 €HT/hab. (dont 24 410 k€ pour la TEOM).

	€HT arrondis	€HT / hab.
Coût aidé du service	24 687 000	83,1
Niveau de financement	24 480 000	82,4
dont TEOM	24 410 000	82,2
	-207 000	-0,7
Ecart	-1%	

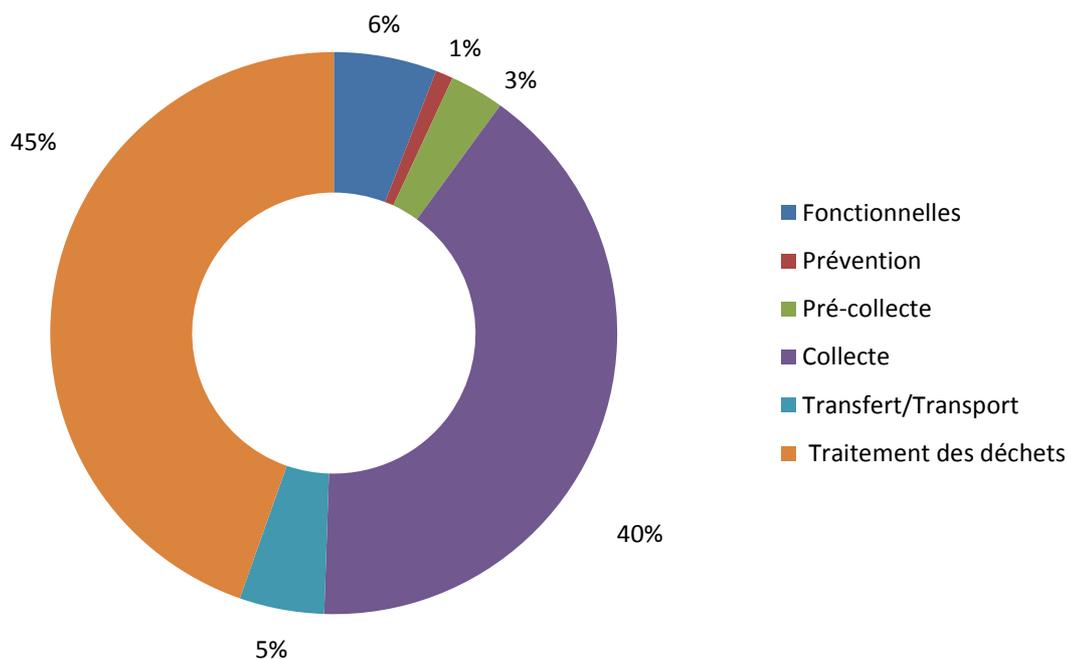
Chapitre 12 / Structure du coût

Ce chapitre va permettre de connaître les différents postes de charges et de produits. L'ensemble des données sont tirées de la matrice des coûts 2017.

12.1 La nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus)

Poste de charges [€HT arrondis]	Total en Euros
Fonctionnelles	1 910 000
Prévention	327 000
Pré-collecte	1 008 000
Collecte	13 142 000
Transfert/Transport	1 572 000
Traitement des déchets *	14 619 000
Total des charges	32 579 000

*= il s'agit du regroupement des charges traitement + Techniques+ traitement déchets dangereux



Les postes de charges de collecte (40%) et de traitement (45%) représentent 85% des charges. La part conséquente des charges de traitement résulte essentiellement de la valorisation énergétique des OMR.

12.2 La nature des produits (ou montant global et détaillé des recettes)

Nature des Produits	
Produits Industriels dont :	3 372 000
Ventes de produits et d'énergie	465 000
Matériaux	2 367 000
Energie	510 000
Tous soutiens des sociétés agréées	4 299 000
Aides, dont :	221 000
Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	199 000
Subventions de fonctionnement	22 000
TOTAL DES PRODUITS	7 891 000

Le montant global des produits est de 7 891 000 euros. Il est composé par des soutiens de sociétés agréées à hauteur de 54%, de vente de produits industriels pour 43% et d'aides pour 3%.

Nous constatons donc que les soutiens des différents éco-organismes sont essentiels pour permettre l'équilibre financier et réduire la contribution des habitants.

Tout en sachant que ces soutiens sont versés en fonction des performances de la collectivité, il est essentiel de s'assurer de la participation active de la population dans les gestes de tri.

A noter : A titre d'exemple, l'éco-organisme référent dans le tri sélectif (CITEO/ADELPHE) a versé en 2017 2,66 M€ de soutien à la tonne triée pour le pôle centre.

Recettes perçues au titre de la valorisation :

	OM	TRI	VERRE	DECHETTERIE	DECHETS SERVICES	TOTAL
matériaux	159 304	1 722 806	285 507	194 959	3 933	2 366 509
Energie	452 487	13 100	0	32 377	12 627	510 592

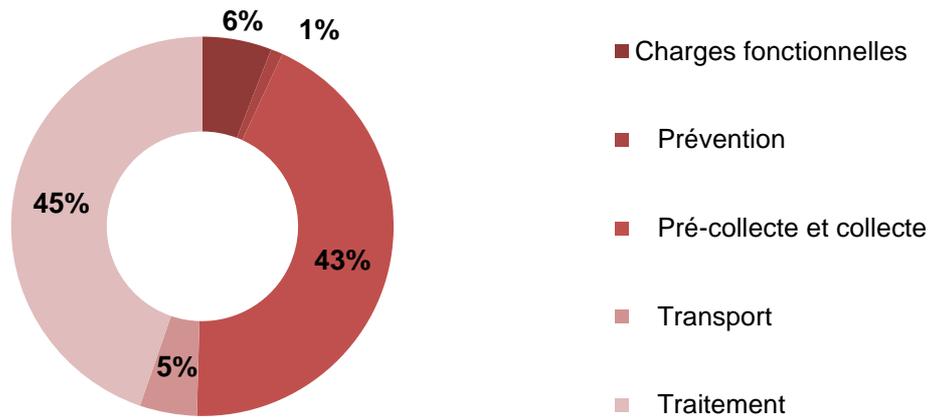
La vente de matériaux issus de la collecte du tri sélectif représente le poste le plus important des recettes au titre de la valorisation (73%).

Logiquement, les recettes de vente de chaleur issues de l'incinération des Ordures Ménagères représentent 89% des recettes sur ce poste.

12.3 La répartition des charges, des produits et du financement

Charges	€ arrondis	€/ hab.
Charges fonctionnelles	1 910 000 €	6,4 €
<i>Charges de structure</i>	1 589 000 €	5,3 €
<i>Charges de communication</i>	321 000 €	1,1 €
Charges techniques	30 668 000 €	103,3 €
<i>Prévention</i>	327 000 €	1,1 €
<i>Pré-collecte et collecte</i>	14 150 000 €	47,7 €
<i>Transport</i>	1 572 000 €	5,3 €
<i>Traitement</i>	14 619 000 €	49,2 €
Total charges HT	32 579 000 €	109,7 €
TVA acquittée	2 163 000 €	7,3 €
Total charges TTC	34 742 000 €	117 €

Répartition des postes de charges



Produits	€ arrondis	€/ hab
Recettes industrielles	3 372 000 €	11,3 €
Soutiens	4 299 000 €	14,4 €
Aides	221 000 €	0,7 €
Total produits	7 891 000 €	26,5 €

Répartition des postes de produits

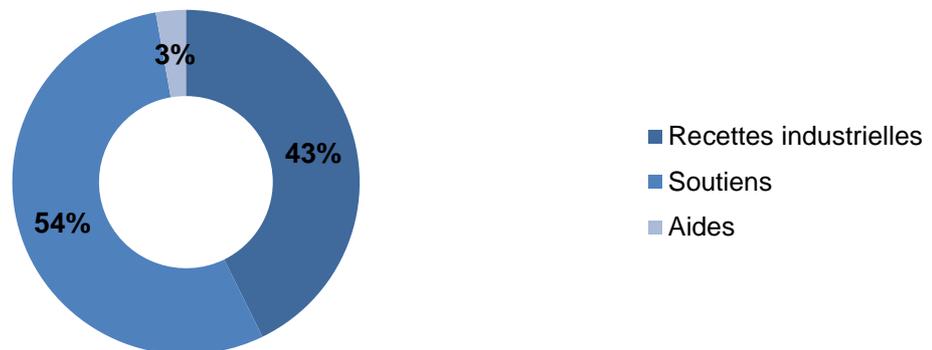
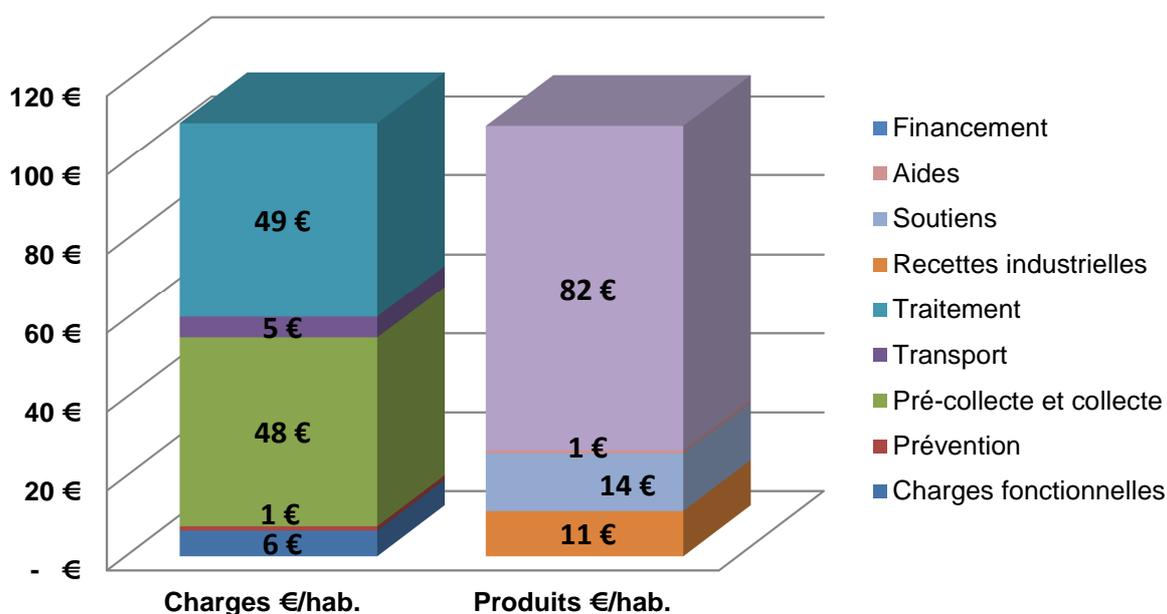


Tableau de synthèses en €HT/hab. :

	Tous flux confondus	
	Charges €HT/hab.	Produits €/hab.
Charges fonctionnelles	6 €	
Prévention	1 €	
Pré-collecte et collecte	48 €	
Transport	5 €	
Traitement	49 €	
Recettes industrielles		11 €
Soutiens		14 €
Aides		1 €
Financement		82 €

Répartition des charges, produits et financement en €/hab



Nous constatons très rapidement que les principales dépenses (quasiment équivalentes à 50/50) sont celles de collecte (48 €HT/hab.) et de traitement (49€ht/hab.).

Taux de couverture des charges par les produits, tous flux de déchets confondus : 23%

Les charges représentent un coût à l'habitant de 117 euros pour l'exercice 2017.

Les produits composés de ventes de produits industriels, aides et soutiens représentent 26,50 euros par habitant.

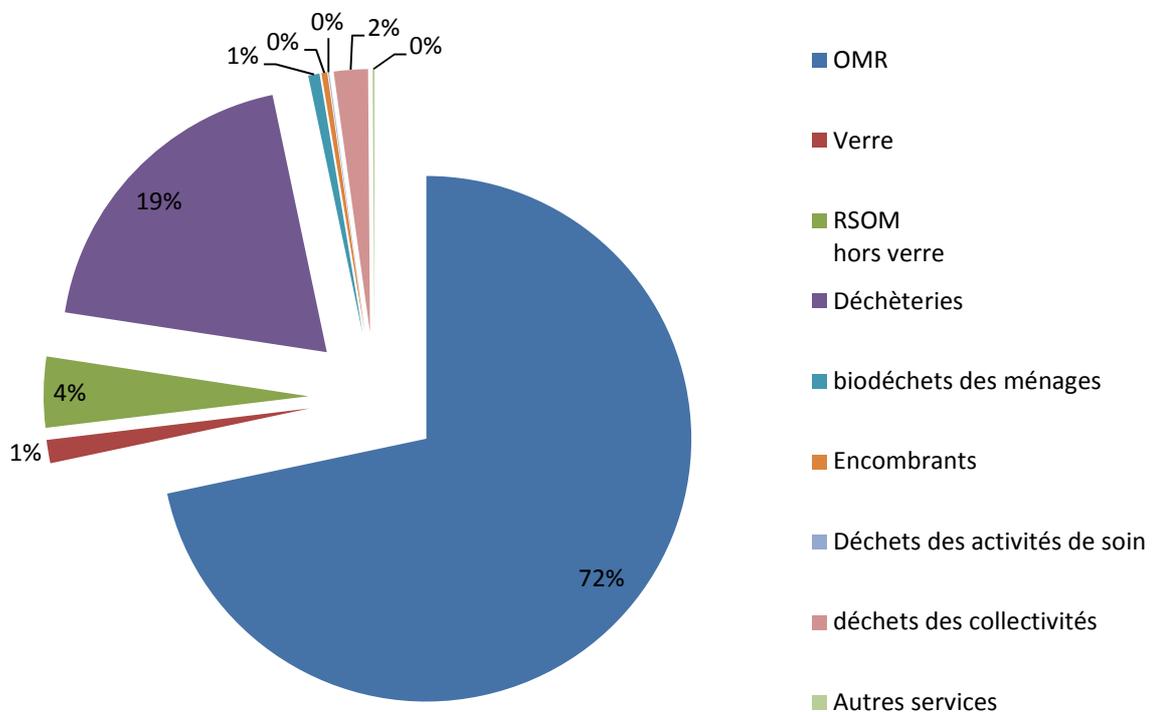
La part de financement composée de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et de la Redevance Spéciale s'élève à 82,2 euros/hab. sur l'année 2017.

Le taux de couverture des charges par les produits représente 98%, soit 2 euros/ habitant restant pour cet exercice.

Chapitre 13 / Coût des différents flux de déchets

13.1 La part relative des flux dans le coût du service public (ou coût aidé pour chaque flux de déchets)

Données en €HT	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchetteries	déchet vert	Encombrants	DASRI	déchets des collectivités	Autres services	Tous flux
Coût aidé en € arrondi	17 688 000	355 000 €	1 073 000	4 760 000	168 000	86 000	15000	515 000	28 000	24 687 000
En %	72%	1%	4%	19%	1%	0%	0%	2%	0%	100%

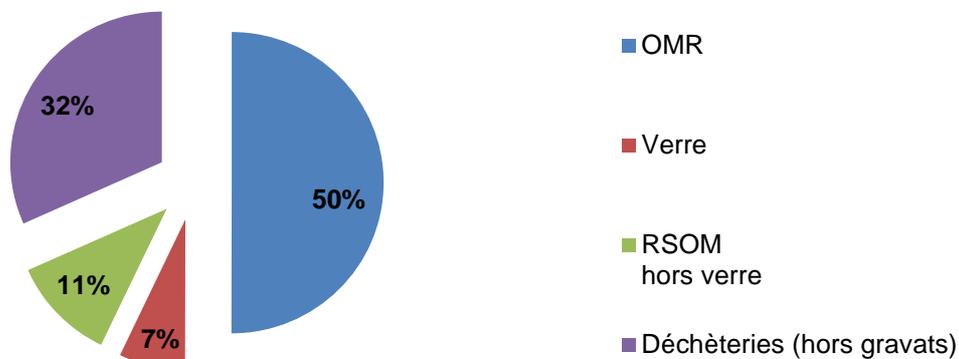


Nous constatons que la principale dépense vient des ordures ménagères qui est le flux le plus important en tonnage (cf. : tableau ci-dessous).

Part relative du coût aidé par flux de déchets

Tonnages	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchetteries (hors gravats)	Tous flux
Tonnes	71 953	10 147	16 148	45 546	143 794
% tonnages de chaque flux	50%	7%	11%	32%	100%
Collectivité - kg collectés / habitant	246	35	55	155	491
Données nationales en kg/hab.*	288	30	48	202	591
Ecart kg collecté/hab.	-15%	17%	15%	-23%	-17%

Répartition des tonnages par flux de déchets



Répartition des tonnages collectés par le Grand Reims en 2017

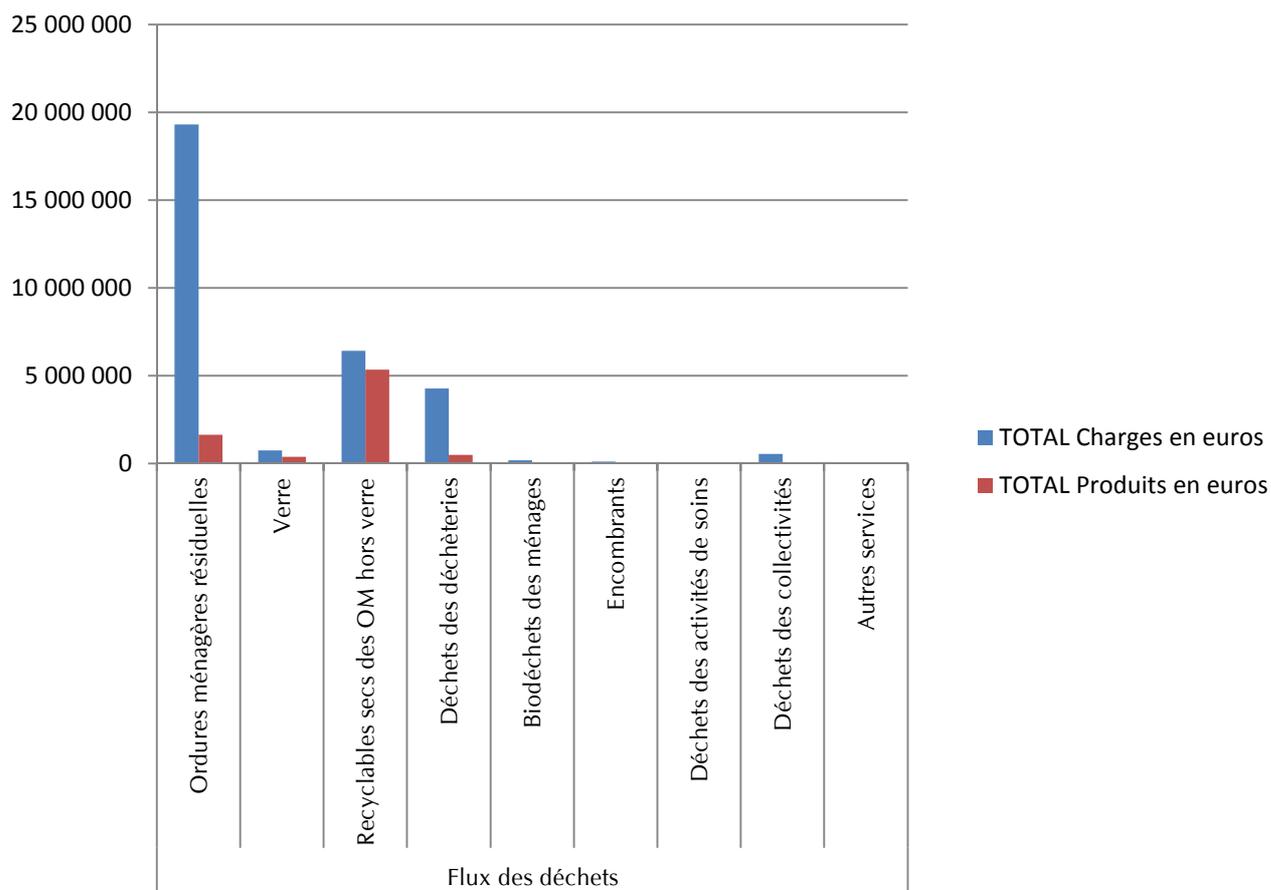
Tableau comparatif par rapport aux données ADEME :

Coût aidé en €HT/habitant	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	TOUT FLUX
CUGR	59,5 €	1,2 €	4,4 €	16,0 €	83,9 €
Données nationales habitat urbain	53,0 €	1,4 €	10 €	16 €	90 €
Ecart	12%	-15%	-64%	0%	-7%
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	46 - 67€	0,5 - 4,3€	3 - 17€	10 - 25€	74 - 114€

Données ADEME typologie **URBAINE** (référentiel coût synthèse 2017)

13.2 La couverture des charges par les produits par flux

En euros arrondis	Flux des déchets									Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Biodéchets des ménages	Encombrants	Déchets des activités de soins	Déchets des collectivités	Autres services	
Charges en euros	19 315 200	734 900	6 414 500	5 252 800	167 800	97 500	15 000	531 300	49 900	32 578 900
Produits en euros	1 627 600	379 800	5 341 200	492 500	—	11 800	—	16 600	21 900	7 891 400



Charges et produits par flux en euros

Les charges inhérentes au poste Ordures Ménagères Résiduelles est la plus conséquente avec 19 315 155 euros. Elle représente à elle seule pratiquement 60% de l'ensemble des charges.

La part de couverture des charges par les produits est de **24.2%** sur l'exercice 2017. De ce fait, la part de contribution de la collectivité est de 75.8%.

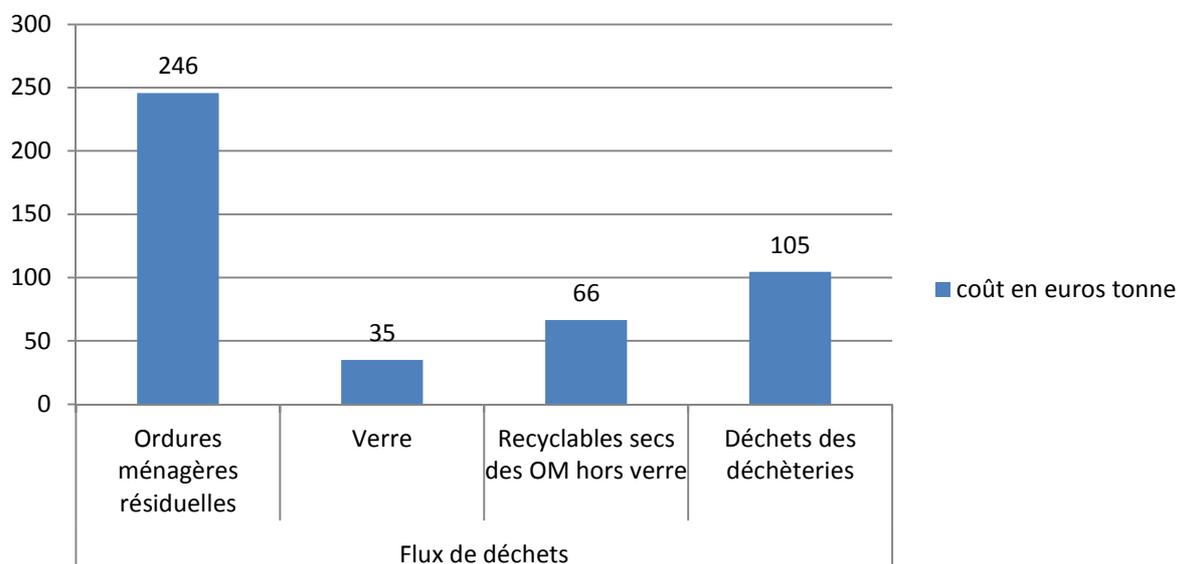
A noter : La part de couverture moyenne des charges par les produits au niveau national est de 22%(données ADEME Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets en 2014).

13.3 Le coût des différents flux ramenés à la tonne

Ce coût à la tonne va permettre d'identifier rapidement l'intérêt des gestes de tri pour la collectivité et les habitants.

Année 2017 Montants en euro HT	Flux de déchets			
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchetteries
Coût aidé HT	17 687 594	355 028	1 073 257	4 760 267
Tonnage	71 954	10 147	16 149	45 546
Coût en euros tonne	246	35	66	105

coût en euros tonne



Ces données démontrent une nouvelles fois l'intérêt du tri au niveau financier avec une différence de 180 €HT/tonne !

Tableau comparatif par rapport aux données ADEME :

Coût aidé en €HT/tonne	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries
CUGR	246 €	35 €	66 €	105 €
Données nationales habitat urbain	223 €	55 €	197 €	112 €
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	164 - 254€	20 - 132€	59 - 393€	87 - 159€

Données ADEME typologie **URBAINE** (référentiel coût synthèse 2017)

L'ordure ménagère reste le flux le plus coûteux notamment liée au mode de traitement (valorisation énergétique/mise en décharge), au marché de collecte très exigeant en contraintes organisationnelles (sur les horaires et lieux de passages...).

Tous flux	Coût aidé en €HT/tonne	Quantités collectées en kg/hab.
CUGR	168 €	491
Données nationales habitat Urbain	169 €	591
Ecart	0%	-17%
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	141 - 222€	

Données ADEME typologie **URBAINE** (référentiel coût synthèse 2017)

Nous constatons que le **coût aidé** par tonne, tout flux, est équivalent au coût aidé moyen national pour un même type d'habitat Urbain.

Tableau comparatif par rapport aux données ADEME :

Coût aidé en €HT/habitant	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	TOUT FLUX
CUGR	59,5 €	1,2 €	4,0 €	16,0 €	83,9 €
Données nationales habitat urbain	53,0 €	1,4 €	10 €	16 €	90 €
Ecart	12%	-15%	-64%	0%	-7%
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	46-67€	0,5-4,3€	3-17€	10-25€	74 - 114€

Données ADEME typologie **URBAINE** (référentiel coût synthèse 2017)

13.4 La répartition des charges par flux et par étape technique

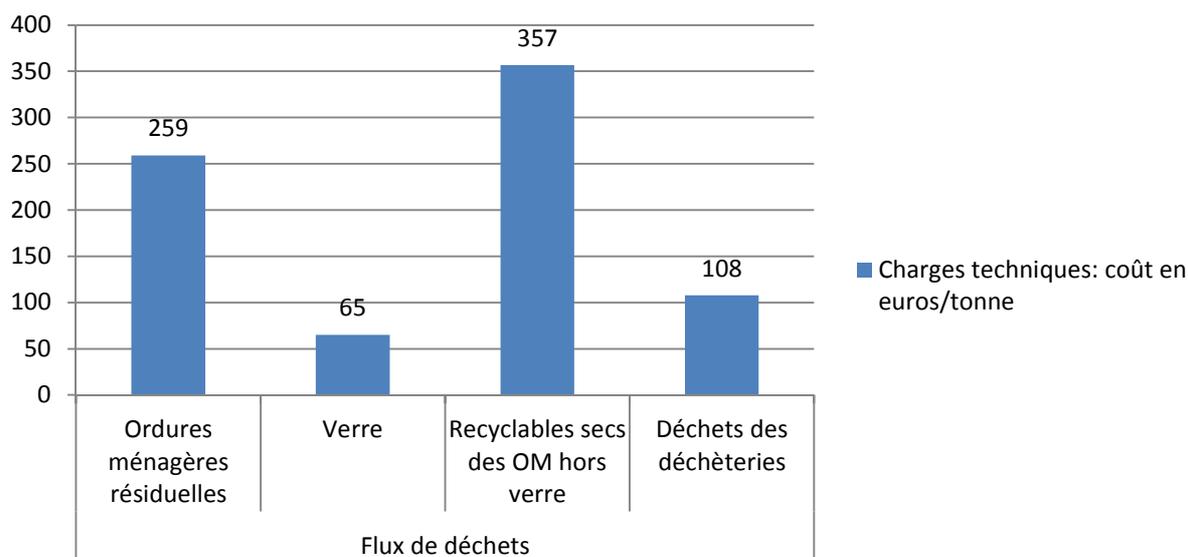
Charges en euro/tonne par étapes techniques	Flux de déchets			
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchetteries
Prévention	2	0	4	1
Pré collecte	6	15	23	0
Collecte	113	49	160	40
Transport	4	0	17	23
Traitement	134	0	154	45
coût en euro/tonne	259	65	357	108

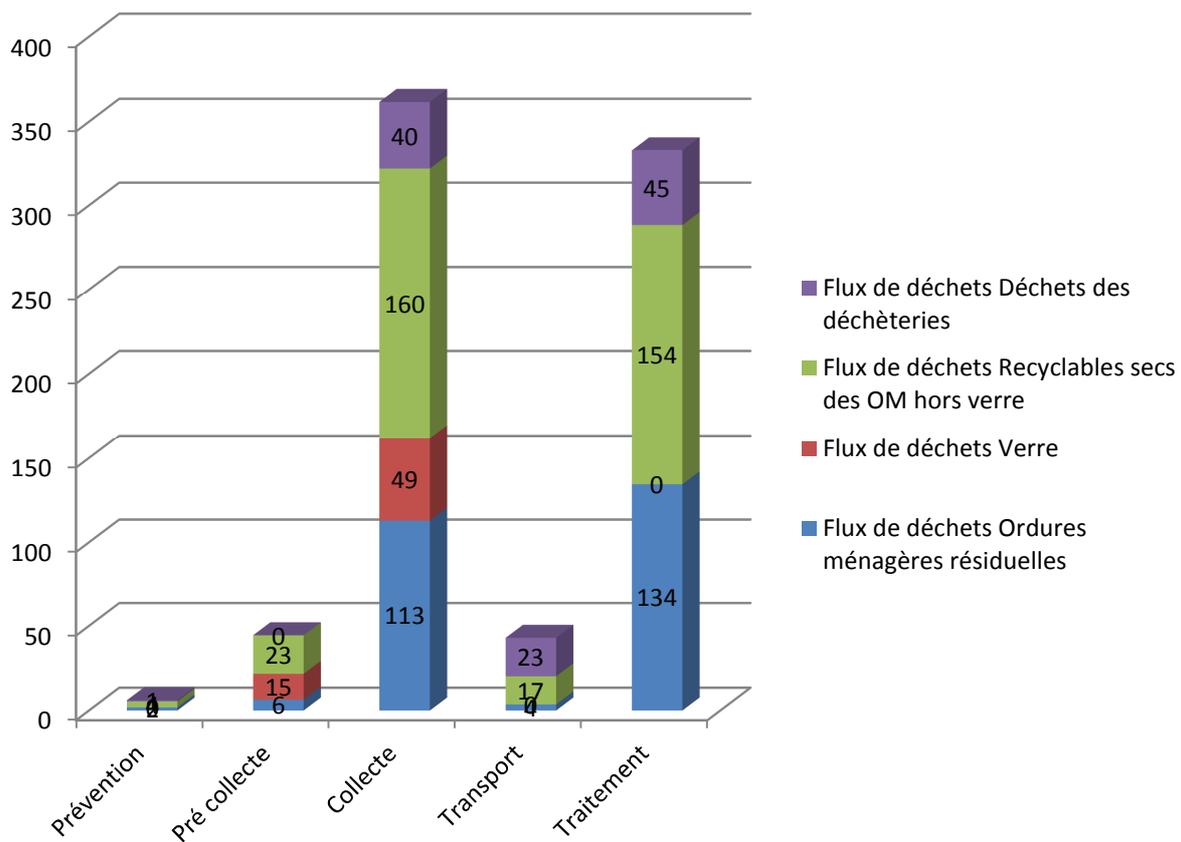
Rem : Attention, le coût en €HT/tonne dans ce tableau correspond au total des étapes techniques. Il n'est pas à comparer au coût « aidé » en €HT/tonne.

Ce tableau montre que bien que le coût de traitement du sélectif soit supérieur à celui de l'ordure ménagère, comme pour la collecte, les recettes diverses associées à ce flux permettent de réduire considérablement son coût « aidé ».

A noter : Le coût plus important du tri dans les différentes étapes techniques s'explique par le tonnage collecté plus faible que pour l'ordure ménagère.

coût complet par flux en euros/tonne





Chapitre 14 / Evolution des coûts

La Communauté urbaine du Grand Reims a été créée au 1^{er} janvier 2017, de ce fait l'année de référence sera 2017 et ne permettra pas d'apporter d'évolution de coûts.

Les annexes

- Annexe 1 : Organigramme
- Annexe 2 : Délibération intégration au SYVALOM
- Annexe 3 : Composition du CCSPL
- Annexe 4 : Lexique
- Annexe 5 : Matrice des coûts